

Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année **2018**



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 (mise à jour le 1^{er} janvier 2007) sur les Communes, article 93c,
- du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1^{er} juillet 2007) sur la comptabilité des Communes, article 34,
- du règlement du Conseil communal de Cossonay, du 19 novembre 2014, article 91,

la Municipalité a l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'année 2018.

Les comptes, accompagnés de commentaires, font l'objet d'un document séparé (réf. 04/2019).

Le Conseil communal a été présidé par M. Philippe Zufferey depuis le 1^{er} juillet 2016 et jusqu'au 30 juin 2018.

Dès le 1^{er} juillet 2018, M. Jacky Creteigny préside le Conseil communal.

Au 31 décembre 2018, la composition du Conseil communal, ainsi que celle de ses commissions et délégations étaient les suivantes :

Président :	Jacky Creteigny
Première Vice-Présidente :	Florence Texier Claessens
Deuxième Vice-Président :	Oscar Lazzarotto
Scrutateurs :	Jean-Pierre Bernhard Laurence Brot
Scrutateurs-suppléants :	José Noriega Marie-Claire Leiser
Huissiers :	Nathalie Martin et Pierre Mermoud (huissier suppléant)
Secrétaire :	Marianne Rufener
Commission de gestion :	Patrick Bolay Yves Corday Pascal Gindroz Etienne Martin Diego Marin
Commission des finances :	Barbara Zippo Joachim Creteigny Pascale Meister Gaël Girardet Thomas Sigris

Délégués au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux (A.I.E.E.) :

**Joey Dias
Nicolas Schlaepfi
Patrick Bolay
Oscar Lazzarotto
David Cornamusaz
Philippe Viquerat
Henri Pasche**

Déléguées au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz (ASICoPe) :

**Sandrine Bachofner
Géraldine Schärer (suppléante)**

Déléguées au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Cossonay-Veyron-Venoge (ASICOVV) :

**Sandrine Bachofner
Géraldine Schärer (suppléante)**

Délégués au Conseil intercommunal de l'Association de la piscine intercommunale des Chavannes :

**Didier Reymond
Laurence Brot (suppléante)**

Délégués à la Commission intercommunale de contrôle de la gestion du Conseil exécutif de l'Entente intercommunale Cossonay-Dizy pour l'exploitation de la nappe phréatique du bois du Sépey :

**Jean-Claude Challet
Laurent Arnold**

Commission communale de recours en matière d'impôts communaux :

**Philippe Blanc
Patrick Bolay
Pascale Meister
Patrick Oppliger (suppléant)**

Délégué à la Commission des affaires culturelles :

Dominique Rufener

Délégué à la Commission consultative en matière d'architecture et d'urbanisme de la Vieille Ville :

Gaël Girardet

Délégués à la Commission extraparlamentaire chargée d'élaborer et de mettre en œuvre un Agenda 21 communal :

**Yannick Maury
Jean-Claude Challet**

Après ce préambule relatif au Conseil communal, les membres de la Municipalité ont le plaisir de vous communiquer ci-après l'essentiel de leurs activités durant l'année 2018.

Table des matières

1.	Administration générale	1
2.	Aménagement du territoire et urbanisme	8
3.	Police et sécurité.....	10
4.	Promotion économique & tourisme	10
5.	Bâtiments.....	12
6.	Police des constructions	13
7.	Commission d'architecture et d'urbanisme de la Vieille Ville de Cossonay.....	15
8.	Santé publique	15
9.	Affaires sociales	16
10.	Affaires culturelles	17
11.	Ecoles	20
12.	Réorganisation scolaire, ASICOVV	23
13.	L'ASPIC.....	24
14.	Accueil de jour des enfants	24
15.	Transports et mobilité.....	25
16.	Cultes.....	27
17.	Intégration	28
18.	Finances.....	29
19.	Routes et chemins.....	30
20.	Services industriels.....	31
21.	Eau potable.....	32
22.	Forêts.....	34
23.	Parcs et jardins	35
24.	Développement durable - Agenda 21	36
25.	Assainissement - déchets.....	37
26.	Sports.....	40
27.	Association intercommunale de la piscine et du camping de la Venoge (AIPCV).....	40
28.	Informatique	40
29.	Service Défense Incendie et Secours Région Venoge (SDIS)	41
30.	Organisation régionale de la protection civile (ORPC)	42
31.	Préavis municipaux 2018	43
32.	Conclusions	44



Georges Rime, Syndic

Entré à la Municipalité le 1^{er} janvier 1998
 Syndic depuis le 1^{er} janvier 2005

Dicastères : Administration générale ; Police et sécurité ;
 Aménagement du territoire – Urbanisme et promotion
 économique ; Domaines et agriculture.

1. Administration générale

1.1 Municipalité

La Municipalité a tenu 47 séances régulières, le lundi après-midi ainsi que 2 séances extraordinaires convoquées pour traiter de sujets particuliers. Tout au long de l'année, elle est appelée à se faire représenter lors de diverses manifestations, assemblées, séances d'information, entretiens, visites de chantiers, etc.



Municipaux	Dicastères
Georges Rime Syndic	Administration générale Police et sécurité Aménagement du territoire, urbanisme et promotion économique Domaines et agriculture
Nicole Baudet Vice-Présidente	Bâtiments communaux Police des constructions Affaires sociales Santé publique Affaires culturelles
Valérie Induni Municipale	Ecoles Petite enfance Cultes Transports Intégration
Claude Moinat Municipal	Finances Routes et chemins Service des eaux et épuration Services industriels
Bernard Ebener Municipal	Forêts Parcs et jardins Protection de l'environnement et développement durable Informatique Assainissement Sports Protection civile et Défense incendie

ASSOCIATIONS/ORGANISATIONS DIVERSES		
NOM	Représentant de la Commune de Cossonay	Qualité
AIEE Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées	Claude Moinat	Membre du Conseil intercomm.
	Valérie Induni	Membre du Conseil intercomm.
AIPCV Association intercommunale de la piscine et camping de la Venoge	Bernard Ebener	Membre du COPIL
	Claude Moinat	Membre du Conseil intercomm.
	Georges Rime	Membre du Conseil intercomm. (suppléant)
AJERCO Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay	Valérie Induni	Membre du CODIR
	Nicole Baudet	Membre du Conseil intercomm.
	Georges Rime	Membre du Conseil intercomm. (suppléant)
ARASMAC Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay	Nicole Baudet	Membre du CODIR
	Valérie Induni	Membre du Conseil intercomm.
	Bernard Ebener	Membre du Conseil intercomm. (suppléant)
ARCAM Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges	Georges Rime	Président du CODIR
ASICoPe Association Scolaire Intercommunale de Cossonay et Penthalaz	Valérie Induni	Vice-présidente du CODIR
	Nicole Baudet	Membre du Conseil intercomm.
	Georges Rime	Membre du Conseil intercomm.
	Bernard Ebener	Membre du Conseil intercomm. (suppléant)
ASICOVV Association scolaire Intercommunale Cossonay - Veyron - Venoge	Valérie Induni	Présidente du CODIR
	Georges Rime	Membre du Conseil intercomm.
	Nicole Baudet	Membre du Conseil intercomm.
	Claude Moinat	Membre du Conseil intercomm. (suppléant)
ASPIC Association de la piscine intercommunale des Chavannes	Valérie Induni	Membre du CODIR
	Claude Moinat	Membre du Conseil intercomm.

	Bernard Ebener	Membre du Conseil intercomm. (suppléant)
ASPMAD Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile	Nicole Baudet	Présence aux assemblées
Cinéma Casino	Georges Rime	Membre du Conseil d'admin.
Commission de gestion OCOSP	Valérie Induni	Membre permanente
EHNV Établissements hospitaliers du Nord vaudois	Nicole Baudet	Présence aux assemblées
Groupement Forestier	Bernard Ebener	Président du Comité
	Claude Moinat	Membre
Intercommunale Dizy-Cossonay	Claude Moinat	Membre
	Georges Rime	Membre
MBC Morges-Bière-Cossonay	Georges Rime	Membre du Conseil d'admin.
	Valérie Induni	Présence aux assemblées
ORPC Protection civile district de Morges	Bernard Ebener	Membre
	Valérie Induni	Suppléante
Complexe scolaire des Chavannes	Valérie Induni	Membre de la commission de construction
Assoc. le Relais	Nicole Baudet	Membre du CODIR
RSNB Réseau Santé Nord Broye	Nicole Baudet	Présence aux assemblées
SDIS Service Défense Incendie et Secours	Bernard Ebener	Président du CODIR
	Nicole Baudet	Membre
	Valérie Induni	Suppléante
TCS Touring Club Suisse	Georges Rime	Membre du Conseil d'admin.
SAPJV Société des Auto-Transports du Pied du Jura Vaudois	Claude Moinat	Membre du Conseil d'admin.
	Valérie Induni	Présence aux assemblées
UCV Union des Communes Vaudoises	Georges Rime	Membre du Conseil des 50
GROUPES DE TRAVAIL		
Eglise catholique de La Sarraz	Valérie Induni	Membre

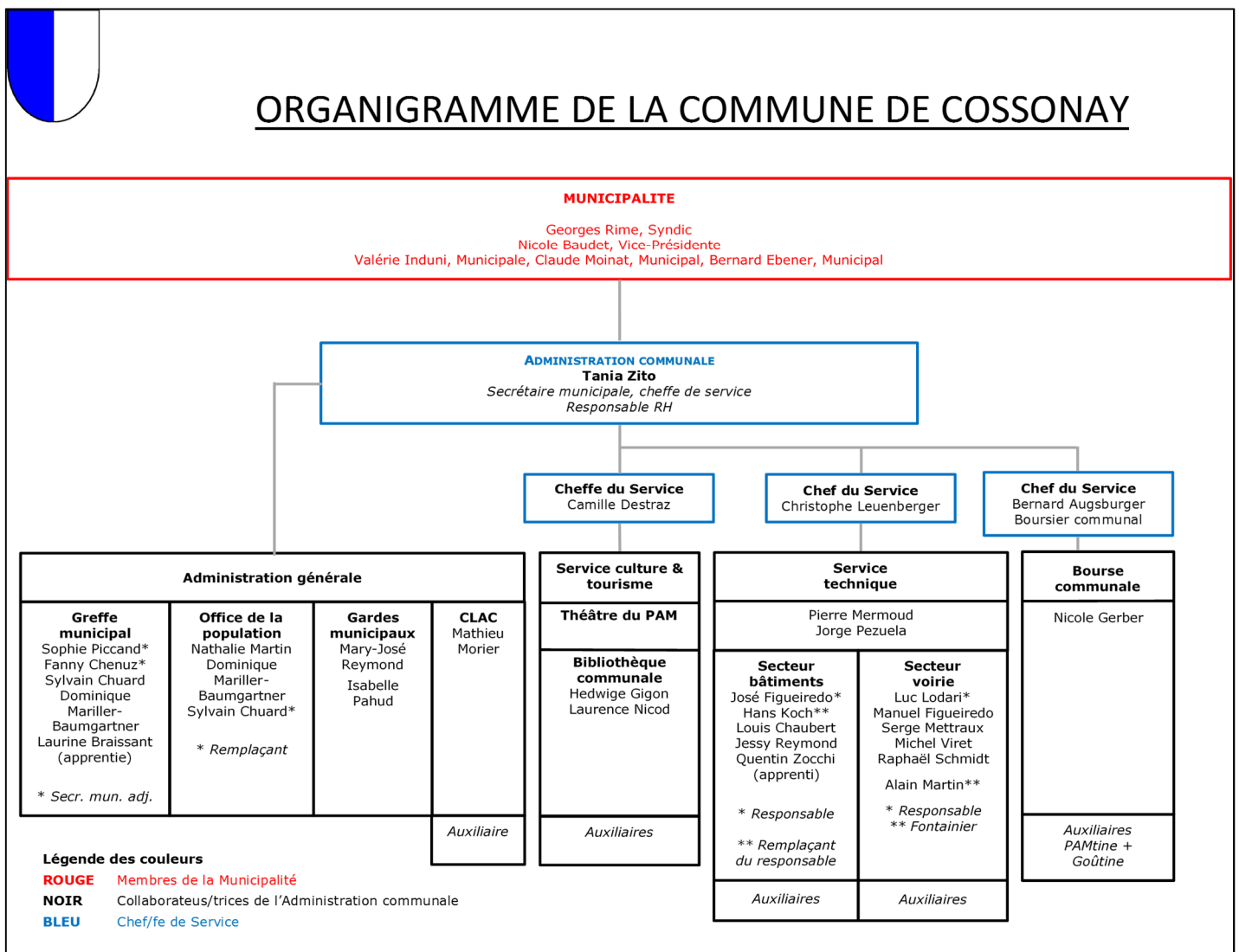
Réfection de la gare de Cossonay-Penthalaz	Valérie Induni	Membre
Mobilité régionale Cossonay-Penthalaz	Valérie Induni	Membre
	Georges Rime	Membre

Le 9 juin 2018, la Municipalité a participé à la 109^{ème} assemblée générale de l'Union des Communes Vaudoises (UCV), organisée par la commune de Bavois.

1.2 Programme de législation

A l'instar de l'Etat de Vaud et d'autres communes vaudoises, la Municipalité a élaboré, pour la législation 2016-2021, un programme qui définit les lignes directrices de sa politique pour cinq ans. S'il s'agit d'une première pour Cossonay, la Municipalité entend poursuivre les actions menées les années précédentes, gardant ainsi une perspective de continuité.

1.3 Administration générale



1.4 Ressources humaines

Les différents services communaux comptent, à fin décembre 2018, 32 personnes dont 16 collaborateurs à plein temps, 14 collaborateurs à temps partiel et 2 apprentis. Les postes sont répartis comme suit :

Administration générale	Secrétariat municipal	3.30 ETP + 1 apprenti
	Office de la population	0.90 ETP
	Gardes municipales	0.90 ETP
	Archiviste	0.3 ETP
Bourse communale		2 ETP
Service technique intercommunal		3 ETP
Secteur travaux et voirie		6 ETP + 1 apprenti
Secteur des bâtiments		4 ETP
Service culture et tourisme		0.8 ETP
CLAC		1.00 ETP
Bibliothèque		0.47 ETP

Deux nouveaux collaborateurs ont été engagés en 2018, afin de remplacer deux collaborateurs partis à la retraite. Il s'agit de :

- Mme Camille Destraz, nouvelle directrice du Théâtre du Pré aux Moines et responsable du Service culture et tourisme. Elle a débuté son activité le 1^{er} janvier 2018, en remplacement de M. Philippe Laedermann ;
- M. Jessy Reymond, collaborateur au sein du Secteur des bâtiments, a débuté son activité le 1^{er} mars 2018, en remplacement de M. Jean-Luc Schmid.

En raison du départ prématuré de M. Ilario Contino, apprenti de commerce, durant l'été 2018, et de la nécessité d'assurer la continuité des travaux du Secrétariat municipal et de la Bourse communale, actuellement soutenus par 1 apprenti au lieu de 2, Mme Nicole Gerber, Secrétaire-comptable au sein de la Bourse, a accepté d'augmenter son taux d'activité de 60 à 100% du 1^{er} septembre 2018 au 30 août 2019. Par la suite, l'arrivée du ou de la nouvelle apprentie durant l'été 2019 permettra d'assurer le tournus usuel des apprentis dans les différents services.

1.5 Entreprise formatrice

La commune de Cossonay est une entreprise formatrice d'apprentis. Le Secrétariat municipal, la Bourse communale, les Secteurs des bâtiments et des travaux et voirie ont participé à la formation d'apprentis en 2018, il s'agit de :

- Pauline Fontannaz : apprentie de 3^e année, apprentissage d'employée de commerce, en voie élargie, dont la formation ne s'est pas achevée avec succès. Mme Fontannaz a choisi de trouver un emploi et de repasser son examen en tant que candidate libre en 2019.
- David Chauvy : apprenti de 3^e année, apprentissage d'agent d'exploitation, en orientation travaux et voirie, dont la formation s'est achevée avec succès en été 2018.

- Valentine Medico : apprentie de 2^{ème} année, apprentissage d'employée d'exploitation, en orientation travaux et voirie, dont la formation s'est achevée avec succès en été 2018.
- Ilario Contino : apprenti de 1^{ère} année, apprentissage d'employé de commerce, en voie élargie, qui a débuté sa formation en août 2017 et a choisi de la réorienter dans un autre secteur économique courant août 2018.
- Janderson Rocha Souza : moniteur au CLAC, M. Rocha Souza s'est engagé dans la formation de travailleur social en 2015 auprès de la haute école de travail social et de la santé (EESP) à Lausanne. Il a brillamment réussi sa 3^{ème} année et a terminé son cursus. M. Rocha Souza a décidé de quitter son activité au CLAC.
- Laurine Braissant : apprentie de 1^{ère} année, apprentissage d'employée de commerce, en voie élargie, qui a débuté sa formation en août 2018.
- Quentin Zocchi : apprenti de 1^{ère} année, apprentissage d'agent d'exploitation, en orientation travaux et voirie, qui a débuté sa formation en août 2018.

1.6 Office communal de la population

Le contrôle des habitants et bureau des étrangers est géré par Mme Nathalie Martin. Elle est accompagnée par Mme Dominique Mariller-Baumgartner depuis le 1^{er} octobre 2017 et M. Sylvain Chuard depuis 2015, qui officie comme suppléant.

Objet	31.12.2017	31.12.2018
Nombre d'habitants	Total : 3'842 (oct. 3'870)	3906 (SCRIS 3871)
Suisse :	Suisse : 2'954	Suisse : 2'997 (2986)
Etrangers :	Etrangers : 888	Etrangers : 909 (885)
Arrivées	495	424
Départs	320	372
Changement adresse dans Cossonay	145	184
Naissances	43	30
Décès	12	15
Cartes d'identités (y compris Mont-la-Ville et Dizy)	170	200
Commandements de payer	202	218
Naturalisations	27	29
Obtentions permis (établissement et séjour)	118	119
Renouvellements de permis	138	211
Contrôle annuel du Secrétariat d'Etat aux migrations	permis B : 287	permis B : 240
	permis C : 544	permis C : 606
	permis L : 3	permis L : 4
Frontaliers	41 pour 19 entreprises	42 pour 16 entreprises

• Statistiques

La population résidente au 31 décembre 2018 était de 3'906 habitants, soit une augmentation de 64 personnes par rapport à l'année précédente. Ce chiffre est celui donné par notre office, il comprend tous les étrangers, quel que soit leur permis d'établissement. Le SCRIS (Service cantonal de recherche et d'information statistiques) donne quant à lui le chiffre de 3'871 habitants, étant donné qu'il ne prend pas en compte certaines catégories de permis d'étrangers. L'office a traité 424 arrivées et 372 départs.

Le « bureau des étrangers » fait partie des attributions de cet office. Ainsi, 330 obtentions ou renouvellements de permis ont été enregistrés en 2018. La population étrangère de Cossonay compte 909 personnes, soit le 23.27 % de la population de la Commune.

L'office a également procédé à 200 formules de demandes de cartes d'identité.

A titre informatif, 42 frontaliers sont répartis dans 16 entreprises sur le territoire communal.

Au cours de l'année 2018, 29 personnes ont obtenu la nationalité suisse à Cossonay. Ce nombre comprend les trois types de procédures (naturalisation ordinaire, facilitée cantonale et facilitée fédérale).

Le nouveau droit fédéral sur la nationalité et son application au niveau cantonal est entré en vigueur en 2018. Il a nécessité différentes adaptations au sein des administrations communales :

- Etablissement de nouveaux formulaires ;
- Préparation d'un test de connaissances élémentaires (civisme-géographie-histoire, *etc.*), dont la partie communale a été choisie par la Municipalité et validée par le Canton ;
- Adaptation des procédures internes à la législation et règlement d'application cantonaux.

Depuis plusieurs années, l'Office de la population réalise les demandes de cartes d'identité pour les Communes de Mont-la-Ville et Dizy. En date du 1^{er} mars 2018, l'Office de la population de Cossonay a également repris la quasi-totalité des opérations liées au contrôle des habitants et police des étrangers pour la Commune de Senarclens. Cette prestation a nécessité l'augmentation du taux d'activités de Mme Martin à hauteur de 10%.

1.7 Archives communales

Au cours de l'année 2018, les travaux de l'archiviste se sont portés principalement sur les points suivants :

- Poursuite du tri de dossiers d'archives courantes et intermédiaires sortis du galetas du bâtiment administratif et des bureaux. Certains dossiers anciens qui n'ont jamais été traités échappent à la catégorie intermédiaire pour passer directement, après un tri drastique, aux archives définitives.
- Prise en charge, consultation, tri, élimination et cotation de dossiers, classeurs et documents déposés sans réflexions dans le local des archives définitives, depuis 50 ans, par simple commodité !
- Traitement de recherches généalogiques et autres sollicitées par des privés. Des solutions sont désormais appliquées pour éviter de consacrer trop de temps à ce type d'activité, par exemple en impliquant le demandeur aux recherches (consultation et lecture personnelles des registres sous contrôle de l'archiviste).
- Contact avec M. Eloi Contesse, chargé des relations avec les communes au sein des Archives cantonales. Ce dernier a visité pour contrôle et par intérêt nos archives. Dans son rapport, il tient à souligner le soin avec lequel notre Commune veille à la conservation de son patrimoine documentaire. L'importante valeur historique et leur bon état de conservation n'est pas le fruit du hasard, mais le résultat d'un travail continu au fil des décennies. D'autre part, il donne des réponses et des conseils à l'archiviste pour poursuivre et terminer son travail de mise à jour, prévu pour la fin de l'année 2020.

- Inspection du local des archives par le représentant du Service de la Sécurité militaire et par la représentante de l'Office de la protection des biens culturels. Ces deux services cantonaux contrôlaient ainsi que l'utilisation de cet abri correspondait bien aux affectations prévues et qu'ainsi les subsides reçus par la Commune de Cossonay pour sa construction et son équipement avaient été correctement utilisés. A la suite de cette inspection des appareils performants pour le contrôle de la température et de l'hygrométrie ont été acquis.

2. Aménagement du territoire et urbanisme

Plusieurs plans de quartier ont été adoptés par le Conseil communal ces dernières années. Si certains plans ont été ratifiés par l'Etat et les demandes de permis de construire octroyées ou à l'étude, d'autres sont en attente de ratification.

2.1 PGA/RPGA et PPA du village d'Allens

Le préavis municipal relatif à ces objets a été adopté par le Conseil communal le 28 octobre 2013.

La cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE) a approuvé le PGA/RPGA en date du 13 mars 2014. Il est entré en force le 16 mai 2014. Toutefois, le règlement de la Vieille Ville a été légalisé séparément par le Département qui a requis que cette zone soit traitée sous forme d'un PPA spécifique.

2.2 PPA de Riondmorcel

Le suivi en 2018

Le préavis relatif à ce Plan a été présenté au Conseil communal qui l'a adopté dans sa séance du 18 avril 2016. Il est partiellement entré en force le 23 février 2017 (périmètres A à D). La possibilité de ratifier la seconde partie du plan en fonction de l'évolution des règles cantonales reste ouverte.

La demande de permis de construire pour 6 immeubles a été présentée à l'enquête publique du 29 juin au 30 juillet 2018. 3 oppositions ont été déposées. Le 17 décembre 2018, la Municipalité a décidé de lever les oppositions et de délivrer le permis de construire.

2.3 PPA de Vigny

Ce PPA situé sur la Commune de La Chaux a été adopté par l'Etat de Vaud. Son entrée en vigueur est effective depuis le 25 mars 2014. Selon le préavis n° 11/2013, un échange de terrains devait être réalisé pour permettre la création d'une zone destinée à la pratique du motocross et du vélo bicross. A fin 2014, le dossier était encore à l'étude auprès de la commission foncière et rurale du Canton de Vaud, chargée de préavisier les requêtes relatives aux échanges de terrains. De 2015 à 2018, ce PPA était toujours à l'étude. La construction des locaux nécessaires aux sociétés locales dépend de la Commune de La Chaux, compétente pour octroyer les permis de construire. Ces constructions n'ont pas été réalisées en 2018. Le dossier pourrait reprendre courant 2019.

2.4 PPA Vieille Ville

Ce PPA a été soumis au Canton pour ultime contrôle le 3 octobre 2016, le préavis et les remarques du Canton réceptionnées le 28 novembre 2016. Il a été présenté au Conseil communal, par le préavis municipal n° 07/2017, qui l'a adopté lors de sa séance du 26 juin 2017, puis ratifié par le Département le 11 décembre 2017.

2.5 PPA Chien-Bœuf Nord

Ce PPA a été transmis au Canton pour examen préalable en date du 10 décembre 2014, le préavis et les remarques du Canton réceptionnées le 29 mai 2015. Le PPA a été remis à jour par le bureau mandaté par le propriétaire et se trouvait à l'étude au Service technique communal durant les années 2015 et 2016. En 2017, l'examen final a été suspendu par le Département en attendant de déterminer si les plans déjà adoptés par le Conseil communal (PQ Condémine-Stand et Chien-Bœuf Sud) étaient conformes à la LATC et au PDCn4 en voie d'adoption. Il n'y a pas eu d'évolution en 2018. Toutefois, l'avenir de ce PPA est lié à l'adoption d'un plan de zone réservée et la révision partielle du PGA qui en découlera.

2.6 PQ Route de Morges Nord

Ce PPA a été adopté le 27 juin 2016 par le Conseil communal et ratifié par le Canton le 30 mai 2017. Le(s) demandes de permis de construire et mises à l'enquête publiques (2 porteurs de projets) ont été présentées en 2017 et 2018. Les permis de construire ont depuis lors été délivrés. Les immeubles sont actuellement en phase de réalisation.

2.7 PQ Chien-Bœuf Sud

Ce PQ a été présenté au Conseil communal par le préavis municipal n° 11/2017 qui l'a adopté dans sa séance du 24 août 2017. Sa ratification était en attente au 31 décembre 2018, étant donné que celle-ci est conditionnée par l'Etat à l'établissement d'un plan de zone réservée.

2.8 Plan de zone réservée

Malgré un plan général d'affectation (PGA) légalisé par le Département du territoire et de l'environnement (DTE) le 16 mai 2014, soit après l'entrée en vigueur de la LAT révisée le 1^{er} mai 2014, l'Etat a informé la Municipalité que la Commune est impactée par cette nouvelle législation qui a engendré la révision du PDCn. En effet, en vigueur depuis fin janvier 2018, la 4^e adaptation du PDCn fixe, via sa mesure A11, les règles de croissance de population. La zone à bâtir du périmètre de centre de la Commune est donc nouvellement surdimensionnée.

La Municipalité de Cossonay, conjointement avec Mme Jacqueline de Quattro, cheffe du DTE, et ses services, ont œuvré dans le courant de l'année 2018 à trouver les solutions nécessaires afin de planifier le développement de la Commune dans le respect des législations supérieures en vigueur.

Un accord a été trouvé d'établir, pour une durée limitée, une zone réservée selon l'art. 46 LATC couvrant le surdimensionnement identifié par le Canton.

Pour rappel, l'instauration d'une zone réservée* a pour objectif d'éviter de rendre la mise en conformité du PGA avec les planifications supérieures plus difficile, voire impossible. La démarche permettra à la Municipalité d'engager, plus sereinement, la révision partielle de son PGA et d'en assurer, dans la mesure du possible, sa faisabilité.

**Une zone réservée rend provisoirement inconstructible une partie de la zone d'habitation et mixte de la Commune, afin de limiter et orienter l'accroissement démographique*

3. Police et sécurité

3.1 Déprédations

8 cas de dommages à la propriété ont été répertoriés pendant l'année 2018, tous durant le deuxième semestre. Dans chaque cas, une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie qui s'est chargée du suivi des enquêtes.

Ces déprédations ont eu lieu pour la plupart sur le site du Pré aux Moines, dans les bâtiments scolaires.

3.2 Marché

Nos Gardes municipales continuent à œuvrer pour que le marché hebdomadaire qui a lieu à la rue des Laurelles depuis 2014 s'installe dans les meilleures conditions chaque vendredi et que les commerçants puissent accueillir les clients en temps et en heure.

La Municipalité est un peu moins sollicitée que par le passé par différents commerçants ou organismes qui souhaitent proposer leurs services ou produits, de manière ponctuelle ou permanente. Comparativement à l'année passée, le nombre de stands permanents est passé de 5 à 4, celui des stands ponctuels est passé de 5 à 1.

Dans l'objectif de dynamiser cette offre, la Municipalité a donné un mandat à la commission communale Agenda 21 de distribuer un questionnaire afin de sonder la population sur ses besoins en la matière. Le résultat de ce sondage de proximité a démontré que les habitants seraient intéressés à profiter d'une telle offre à d'autres horaires que le matin. Des marchés estivaux ont été organisés à trois reprises par cette commission, les mercredis 4 juillet, 8 août et 5 septembre, de 16h00 à 20h00.

Or, si les marchés estivaux ont rencontré un franc succès au sens de la participation, seuls les commerçants proposant des mets et des boissons ont réalisé de bonnes affaires. La commission ayant choisi de ne plus porter l'organisation de ces marchés, la proposition de poursuivre cette action a été faite à la Société de développement de Cossonay (SDC), dont la réponse n'était pas encore connue à la fin de l'année 2018.

4. Promotion économique & tourisme

La promotion économique de Cossonay et la défense de ses intérêts sur le plan régional sont toujours assurées par l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM) dont les bureaux sont situés au 2^e étage du bâtiment administratif. M. Georges Rime, Syndic, assure la présidence de cette association.

Durant l'année 2018, l'ARCAM a accompagné passablement de dossiers en lien avec le tourisme et la promotion économique, dont notamment :

- Un programme de développement de l'espace rural (PDER) ;

- L'élaboration d'un concept de P+R à l'échelle du district, avec la réalisation d'une application permettant de connaître leur occupation en temps réel ;
- Un schéma directeur de la signalisation ;
- Une nouvelle structure collaborative pour les entreprises situées dans la zone d'activités de Littoral Parc ;
- Le développement d'outils innovants dans le guidage des touristes commune un chatbot et une nouvelle web-application.

L'ARCAM a également accompagné les programmes de santé au travail VITALAB et les cours pour apprentis APP-APP. L'association poursuit son investissement dans différents dossiers et études liés à la mobilité, traités en collaboration avec les communes et les services cantonaux.



Nicole Baudet, Vice-Présidente

Entrée à la Municipalité le 1^{er} janvier 2005

Dicastères : Bâtiments communaux ; Constructions ; Affaires sociales ; Santé publique ; Affaires culturelles.

5. Bâtiments

Pour mémoire, rappelons que la commune possède 24 bâtiments, dont voici la liste :

- 4 bâtiments administratifs où sont logés les Services ainsi que des activités liées à l'administration communale : Bâtiment administratif, Maison de Ville, dépôt du Secteur travaux et voirie, poste de gendarmerie.
- 5 bâtiments scolaires : PAM 1, PAM 2, PAM 3 (restaurant, Aula, salles de gym, réfectoire militaire, abris PC, ludothèque), CossArena (2 salles de gym, salle de rythmique, mur de grimpe, réfectoire) et Collège des Chavannes, ainsi que deux portakabins que nous louons à l'ASICoPe. Quant au PAM 4, il est propriété de l'ASICoPe (Association scolaire intercommunale de Cossonay et Penthalaz).
- 7 bâtiments d'habitation : rue Neuve 5, 7, 9 et 11, place de la Tannaz 4, rue de la Placette 13 (Petit Collège) et chemin des Prés-du-Dimanche 4, ce qui représente 22 logements auxquels il faut additionner 3 appartements situés dans les bâtiments scolaires.
- 5 bâtiments destinés aux activités de loisirs et des sociétés locales : l'Espace Alfred Landry, le bâtiment de la zone sportive « En Marche », le chalet-refuge du Jura Club, la cabane des Bûcherons et enfin les Portakabins dans lesquels se trouve le Centre de loisirs et d'animation de Cossonay (CLAC).
- 1 Salle polyvalente : CossArena. Ce bâtiment comprend 2 salles de gym, 1 salle de rythmique, 1 mur de grimpe et un réfectoire.
- 1 Hôtel : Hôtel Le Funi.
- 1 Eglise : le Temple ou Eglise St-Pierre et St-Paul.



- 2 parkings couverts : Parking « Les Chavannes » en copropriété avec les Retraites Populaires et le parking de la salle polyvalente. Ces 2 parkings sont gérés par la société PMS Parkings SA.

5.1 Bâtiments communaux

En plus de la gestion administrative et de l'entretien courant de ces bâtiments, les travaux suivants ont été réalisés :

- Bâtiment administratif
Étude pour la transformation du Greffe municipal et de l'Office de la population
- Maison de Ville
Installation d'un ascenseur
Achat de 2 écrans pour la salle du Conseil
- Chalet du Jura Club
Changement du fourneau à bois
- Bâtiment de la voirie
Assainissement et isolation du bâtiment, construction de deux couverts

5.2 Locations

La location de nos salles communales rencontre un grand succès. Celles-ci sont occupées presque tous les soirs et weekends. Mme Gerber s'occupe consciencieusement des réservations et nos employés communaux, des nettoyages.

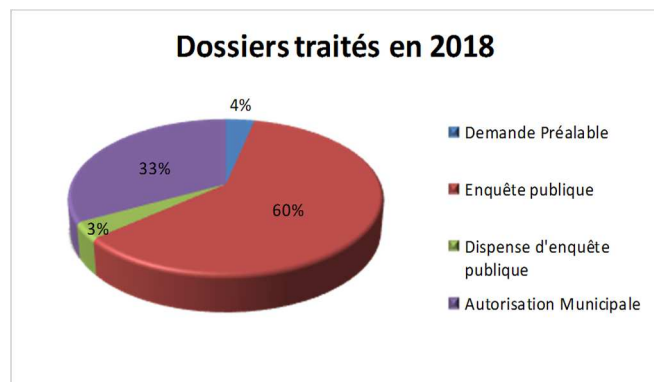
Dès octobre 2018, un mercredi par mois, l'association VengaBloc accompagne les grimpeurs qui se rendent au mur de grimpe.

6. Police des constructions

Lors de chaque séance hebdomadaire, la Municipalité examine de nombreux dossiers préparés par le Service technique communal. En 2018, 58 dossiers ont été enregistrés.

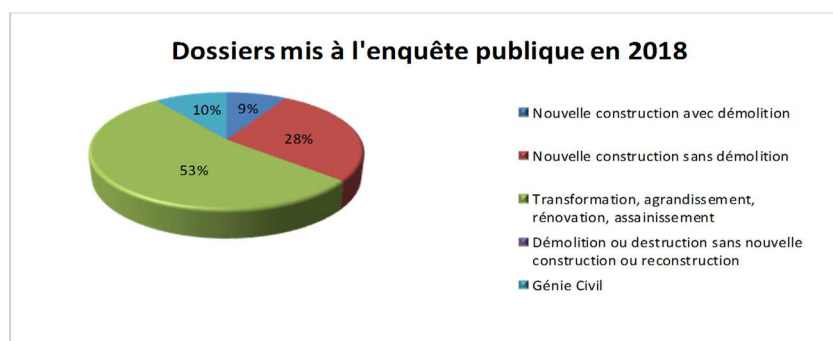
Types d'enquête :

- 2 demandes préalables ;
- 35 demandes pour l'ouverture d'une enquête publique ;
- 2 demandes de dispense d'enquête publique ;
- 19 demandes d'autorisation municipale (travaux de minime importance).



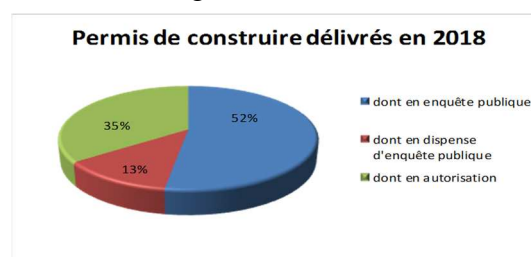
Les types de travaux relatifs aux demandes parvenues à la Commune sont les suivants :

- 5 nouvelles constructions avec démolition ;
- 16 nouvelles constructions sans démolition ;
- 31 transformations, agrandissements, rénovations, assainissements ;
- 0 démolition ou destruction sans nouvelle construction ou reconstruction;
- 6 travaux de génie civil.



En 2018, 40 permis de construire ont été délivrés, représentant un revenu total de CHF 174'530.45. Les permis délivrés se répartissent selon les catégories suivantes :

- 21 « enquêtes publiques » ;
- 5 « dispenses d'enquête publique » ;
- 14 « autorisations municipales ».



Au cours de l'année, 21 contrôles techniques sur les chantiers ont été réalisés et la commission de salubrité a exécuté 16 visites permettant la délivrance de permis d'habiter et de permis d'utiliser.

6.1 Pose des capteurs solaires

Le Service technique communal a reçu plusieurs demandes de pose de capteurs solaires thermiques ou photovoltaïques. Les projets n'étant pas terminés à fin 2018, la statistique de pose de capteurs solaires est reportée à 2019.

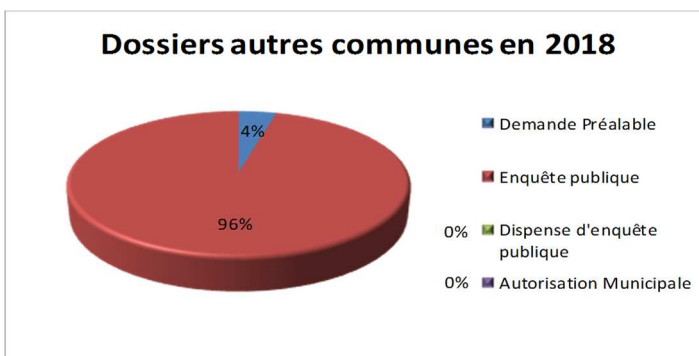
6.2 Dossiers des autres communes

En 2018, le nombre de communes bénéficiant des prestations du Service technique communal se monte à 13.

Types d'enquête :

- 2 demandes préalables n'ayant pas eu de suite ;
- 46 demandes pour l'ouverture d'une enquête publique.

La Municipalité a traité plusieurs projets faisant l'objet de dispense d'enquête publique ou d'autorisation municipale (travaux de minime importance). Ces dossiers n'étant pas achevés à fin 2018, la statistique pour ces projets est reportée à 2019.



7. Commission d'architecture et d'urbanisme de la Vieille Ville de Cossonay

Cette commission est formée de 9 membres ; elle est présidée par Mme Nicole Baudet, Municipale. Le Service technique en assure toute la logistique. Au cours de l'année 2018, elle s'est réunie à 5 reprises.

Font partie de cette commission :

- M. Gaël Girardet, Conseiller communal, qui a remplacé M. Calixte Cathomen
- M. André Besançon, membre de l'Association de la Vieille Ville
- M. Daniel Aubert, guide du patrimoine
- Mme Gabrielle Cretegnny, employée de commerce, représentant le hameau d'Allens
- M. Laurent Ollivier, spécialiste de l'urbanisme
- Me Raymond Ramoni, spécialiste du domaine juridique
- M. Hadrien L'Hoste, architecte, qui a remplacé M. Charles Matile.

Durant l'année 2018, 12 séances étaient prévues. Toutefois, au vu du nombre de dossiers à traiter, la commission s'est réunie à 5 reprises seulement. Au total, 5 dossiers ont été traités par la commission d'architecture et d'urbanisme.

8. Santé publique

Mme Nicole Baudet a assisté aux Assemblées générales des Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois (eHnv). Elle a participé également aux assemblées de l'Association du Nord vaudois pour la promotion de la santé et le maintien à domicile (ASPMAD) et du Réseau Santé Nord Broye (RSNB). Concernant les soins à domicile, rappelons qu'un Centre médico-social est présent à Cossonay. Ses locaux sont situés au chemin du Passoir 2, dans l'immeuble des appartements protégés « Clos du Merisier » que les locataires ont pu investir dès juillet 2018.

Au vu des importantes vagues de chaleur de l'été 2018, le Canton a déclenché le plan canicule, dont la mise en œuvre est assurée par la Municipalité. Un suivi de proximité a été réalisé auprès de la population à risque grâce au concours du personnel du Greffe municipal au niveau administratif, avec le soutien de nos gardes municipales et de quelques membres de Coss-Aînés pour réaliser les visites à domicile.

L'Etat de Vaud annonce avoir développé, en collaboration avec d'autres entités du milieu de la santé, un réseau de premiers répondants appelé « First responders », capables de prodiguer les gestes de réanimation en cas d'arrêts cardiaques ou de suspicions d'arrêts cardiaques. Les Communes sont invitées à développer ce réseau si elles le souhaitent. A la suite de cette campagne, la Municipalité a décidé d'installer un défibrillateur au restaurant du Pré aux Moines.

9. Affaires sociales

9.1 Action sociale

Mme Nicole Baudet fait partie du comité directeur de l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) qui compte sept membres. Ce comité siège une fois par mois et traite les différentes affaires liées aux activités de l'ARASMAC, allant du revenu d'insertion aux Agences d'assurances sociales (AAS), des services sociaux privés spécialisés consultés dans le cadre du Centre social régional (CSR), aux relations avec les partenaires et aux services sociaux. Il supervise également l'aspect administratif de cette association ainsi que la gestion de son personnel.

Les missions de l'ARASMAC consistent à veiller à ce que la population d'une région concernée par les prestations sociales puisse s'en saisir à travers les CSR en toute égalité de traitement, veiller à la coordination de l'action sociale orientée vers des objectifs répondant à des besoins définis sur les plans légal et politique, assurer la reconnaissance des effets de l'action sociale sur le développement d'une région et prévenir l'évolution des besoins sociaux par l'étude de leurs enjeux socio-économiques et l'implantation de programmes de prévoyance sociale.

Les prestations des CSR sont délivrées aux personnes vivant dans le canton de Vaud, de nationalité suisse ou titulaires d'un permis de séjour, majeures, qui rencontrent de graves difficultés (problèmes financiers, perte du logement, fin d'indemnités du chômage, isolement, etc.).

Les prestations financières du revenu d'insertion (RI) sont données aux personnes dont la totalité des revenus mensuels sont en dessous du minimum vital fixé par la loi. Il s'agit d'une aide financière généralement temporaire, visant à couvrir les besoins élémentaires des bénéficiaires. Ces derniers peuvent également recourir à un appui social en cas de besoin, pour améliorer leur situation.

9.2 Fondation « Le Relais »

La Fondation « Le Relais », basée à Morges, est une organisation de protection sociale pour adultes et jeunes adultes en difficulté. Mme Nicole Baudet est membre de son comité de direction.

9.3 Jeunesse – Le CLAC

Le centre de loisirs et d'animation de Cossonay (CLAC) est un lieu destiné à la jeunesse où des travailleurs sociaux font de l'animation socio-culturelle. L'accueil libre est le principal outil utilisé au centre. Le jeune est libre de venir et partir quand il le souhaite. Le temps n'étant pas

limité, il peut rester 10 minutes, une heure, trois heures (contrairement aux activités sur inscription, comme les mercredis aérés).

Cette structure a fonctionné en 2018 avec 2 animateurs. MM. Thomas Augereau et Janderson Rocha Souza ont respectivement suspendu et terminé leur activité en 2018. Ils ont été remplacés par M. Mathieu Morier, dès le début de l'année 2019. Celui-ci est secondé par Mme Pascale Rudaz, engagée en qualité d'animatrice auxiliaire, ainsi que par un stagiaire, M. Mustafa Khidhir.

La Municipalité est toujours très satisfaite du travail effectué par l'équipe du CLAC qui crée chaque année de nouveaux projets soit pédagogiques, artistiques, sportifs pour l'intérêt et l'intégration des adolescents dans la vie active et sociale.

Des liens se sont créés au fil du temps entre les animateurs et les jeunes dans le cadre des discussions et activités qui sont proposées au sein du CLAC. Un réel besoin de soutien et d'accompagnement, allant des démarches administratives à des questions plus personnelles, est constaté par l'équipe des animateurs.

Tous les trois mois, une séance impliquant la Municipalité, la Direction des écoles et la Gendarmerie permet aux animateurs d'évoquer de nombreuses problématiques et de partager des informations précieuses. Ces séances permettent de chercher des solutions collectives lors de difficultés rencontrées auprès des jeunes dans l'une ou l'autre des structures.

L'équipe du CLAC est membre de la GLAJ-Vaud, qui est l'association faîtière des organisations de jeunesse du canton et a rejoint la plateforme romande pour l'animation socioculturelle.

9.4 Seniors

Pro Senectute, en collaboration avec la Municipalité, a réalisé plusieurs activités à Cossonay : des cours d'informatique, des rendez-vous jeux, des tables d'hôtes, le ciné-seniors, un groupe de marche et de balade, la gym des aînés et le Nordic Walking ainsi que des moments de rencontre à la bibliothèque.

10. Affaires culturelles

10.1 Théâtre du Pré aux Moines

- Saison théâtrale 2017-2018

Le Théâtre du Pré aux Moines est désormais une institution bien connue dans la région et dans tout le canton.

Comme chaque année et pour la dernière saison de MM. Philippe Laedermann et Jean-François Guex, le choix du programme nous a fait rencontrer de grands noms du spectacle, que le nombreux et fidèle public a découvert et beaucoup apprécié.

Durant la saison 2017-2018, 11 spectacles ont été présentés à l'aula du Pré aux Moines, pour un total 21 représentations.



Depuis la saison 2018-2019, Mme Camille Destraz a repris la direction du théâtre avec beaucoup de dynamisme et de nouvelles idées. Au programme chanson, théâtre, humour, comédie musicale mais aussi beaucoup de nouveautés.

Mme Camille Destraz, par le biais de l'ASTARPAM, Association des sympathisants au théâtre et amis réguliers du Pré aux Moines, a sollicité différentes subventions. Du matériel plus performant a été installé dans le courant 2018 grâce au don de la Loterie Romande ainsi que les différents dons ou subventions de l'Etat de Vaud et de la Fondation Ernest Göhner.

10.2 Exploration du monde

Les conférences d'Exploration du monde, soutenues par le Pour-cent culturel Migros et présentées au Théâtre du Pré aux Moines, affichent régulièrement complet. Présentées des mercredis entre les mois d'octobre et de mars, l'après-midi et en soirée, les conférences de la saison 2017-2018 ont été très appréciées.

10.3 Cinéma Casino SA

Pour rappel, le cinéma Casino de Cossonay propose d'assister à de nombreuses projections de films numériques, en 3D, en version française (V.F.) et en version originale (V.O.).



M. Georges Rime, Syndic, et M. Philippe Laedermann, font partie du conseil d'administration du cinéma Casino. En date du 10 décembre 2018, la Municipalité a décidé de proposer la nomination de Mme Camille Destraz en remplacement de M. Laedermann, qui quittera ses fonctions dans le courant de l'année 2019.

Le cinéma de Cossonay et l'association des Amis du Cinéma de Cossonay ont réitéré pour la 6^e année l'action nommée "Ciné-Seniors", visant à mettre à disposition des abonnements pour les seniors ayant atteint l'âge de la retraite.

10.4 Sociétés locales

La Municipalité soutient les activités des sociétés locales qui œuvrent dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, etc. Elle leur accorde ponctuellement des subsides en fonction des spectacles qu'elles présentent et met gratuitement à leur disposition les locaux dont elles ont besoin.

10.5 Bibliothèque

Cette année 2018 a vu un nombre croissant d'habitants de Cossonay et environ porter un intérêt à la bibliothèque. En effet, 80 comptes ont été ouverts ce qui représente environ 150 nouveaux abonnés. Le nombre de prêts est toujours en hausse, 1'000 livres de plus qu'en 2017 ont été empruntés. Nous avons également une augmentation du nombre de personnes à la bibliothèque lors des ouvertures, ce qui est réjouissant pour l'avenir de la structure.

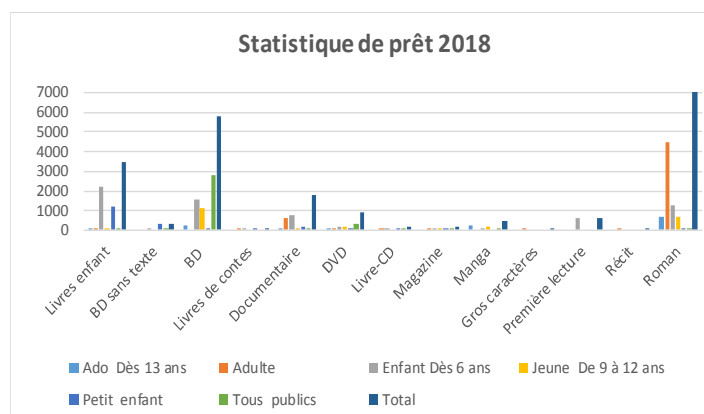
L'augmentation du nombre de documents prêtés s'explique par la diversité de l'offre de la bibliothèque. Les lecteurs, autant adultes qu'enfants, ont la possibilité d'emprunter, non seulement des romans ou des bandes-dessinées, mais également des magazines, des DVD, des mangas, des documentaires, des livres-audio.



Le personnel de la bibliothèque se compose de :

- M. Philippe Laedermann, attaché au Service culture et tourisme de Cossonay ;
- Mme Hedwige Gigon, bibliothécaire responsable ;
- Mme Laurence Nicod, bibliothécaire ;
- Mme Valérie Baud qui s'occupe de l'achat des livres pour enfants.

Les statistiques de livres empruntés ont augmenté de 3.27% par rapport à 2017.



Le nombre de lecteurs inscrits au 31.12.2018 est de 548. Les lecteurs dont le dernier passage à la bibliothèque date d'avant le 31.12.2013 ont été supprimés du fichier NetBiblio.

Pour 2018, 256 lecteurs (ou familles) (281 en 2017) ont emprunté des livres au moins une fois dans l'année.

Nouveaux abonnements depuis le 1^{er} janvier 2018 : 80 (41 en 2017).

Cela représente :

- 29 abonnements Adulte et AVS (17 en 2017) ;
- 20 abonnements Enfant (11 en 2017) ;
- 28 abonnements Famille (minimum 3 lecteurs par famille) (13 en 2016).



Valérie Induni, Municipale

Entrée à la Municipalité le 1^{er} juillet 2006

Dicastères : Ecoles ; Petite enfance ; Cultes ; Transports ;
Intégration.

11. Ecoles

11.1 Etablissements scolaires

En octobre 2018, l'établissement scolaire primaire comptait 1'451 élèves et l'établissement secondaire 503, soit un total de 1'954 élèves. Ce chiffre représente une augmentation de 31 élèves par rapport à 2017. En ce qui concerne Cossonay, il y a 473 élèves cette année contre 491 élèves en 2017 et 521 en 2016, donc une diminution surprenante du nombre d'élèves, malgré les nouvelles constructions d'immeubles dans notre localité.



11.2 ASICoPe – Association scolaire intercommunale de Cossonay et Penthaz

11.2.1 Constructions

Le complexe scolaire intercommunal des Chavannes

Durant cette année, la reprise du projet de complexe scolaire par les nouvelles entités a été compliquée par des rapports de plus en plus conflictuels avec le bureau d'architecte qui avait gagné le concours. Finalement, une transaction a eu lieu à la Cour de droit administratif et public (CDAP). Cette transaction, d'un montant de CHF 300'000.-- a permis de régler le litige et de donner accès à tous les documents et plans du bureau d'architecte. L'ensemble des commissions des finances concernées (commune de Cossonay, ASPIC et ASICOVV) ont été mises au courant de cette transaction et ont validé le principe de cette dépense urgente et non planifiée.

En date du 24 septembre 2018, votre Conseil a accepté le préavis 05/2018, à l'unanimité moins une abstention. Les premiers travaux ont ainsi pu débuter en automne 2018, par la réalisation du cheminement piétonnier reliant le collège des Chavannes à la route d'Aubonne.

En parallèle, un marché public a été organisé pour trouver une entreprise totale, en charge de la réalisation du complexe. Les offres de 4 entreprises sont arrivées dans les temps, le 21 décembre

2018. La moyenne des coûts des 4 offres reçues est tout à fait en cohérence avec les montants indiqués dans le préavis 05/2018.

Au niveau des classes

Deux classes temporaires ont été érigées derrière le collège des Chavannes. Elles accueillent des élèves de 5-6P, en attendant la construction du complexe scolaire.

11.2.2 Transports des élèves

L'année scolaire a vu une diminution des problèmes de transport avec CarPostal, même si tout n'est pas encore facile.

Chaque jour, 450 élèves primaires et 260 élèves secondaires sont véhiculés grâce aux transports scolaires, alors qu'environ 230 élèves de la 7^{ème} à la 11^{ème} empruntent les transports publics (funiculaire ou bus de ligne). Le nombre de dérogations est stable.

Cette année, il y a eu beaucoup de problèmes de discipline dans les bus ; sièges démontés, élèves refusant d'utiliser la ceinture de sécurité et/ou se levant durant le trajet, paquets de farine versés dans le bus, etc. Les membres du dicastère transports ont reçu plusieurs élèves, en compagnie de leurs parents, afin de discuter de leur comportement dans le bus. L'ASiCoPe a prononcé plusieurs avertissements et une exclusion temporaire des transports scolaires. Toutefois, les parents de l'élève concerné ont contesté cette décision via leur avocat pour absence de règlement sur les transports (sic !). En effet, l'ASiCoPe avait validé, via son comité directeur, un règlement il y a 10 ans, mais avait omis de le faire valider par le Conseil intercommunal.

Au vu de la réorganisation scolaire en cours, de nouveaux règlements des transports sont en cours d'élaboration et seront validés par les comités directeurs puis les conseils intercommunaux de l'ASiCoPe et de l'ASiCOVV, durant l'année 2019.

Le contrat avec CarPostal se terminant en juillet 2019, les trois associations futures (ASiCoPe, ASiCOVV et ASiVenoge) ont décidé de travailler de concert pour l'organisation de l'appel d'offres des transports scolaires de la rentrée 2019. Elles ont ainsi fait appel à la société Vallat Partenaires SA pour préparer un appel d'offre commun en deux lots (un lot primaire et secondaire ASiVenoge ; un lot primaire et secondaire ASiCOVV). Elles se sont également adjoint les services de la société MicroGIS pour préparer les plans de transports scolaires et les cahiers des charges y relatifs. L'appel d'offres sera publié en février 2019.

11.2.3 Accueil de midi sur le site du PAM et dans les communes



Il y a eu quelques changements au niveau du personnel de la cantine, avec notamment l'engagement d'une nouvelle co-responsable.

Comme les autres années, la bibliothèque est ouverte pendant la pause de midi. De plus en plus d'élèves fréquentent ce lieu, encadrés par la bibliothécaire scolaire (15 à 30 élèves par jour).

Notre garde-parc a émis le désir ne plus s'occuper de la surveillance hors site du PAM. Nous la remercions pour son engagement. La gendarmerie est venue quelques fois durant le premier

semestre, ce qui a mis un stop aux incivilités. Un doyen du PAM a dispensé 3 cours de formation sur les comportements des adolescents aux surveillantes de la cantine, afin qu'elles puissent répondre de manière adéquate à certaines provocations.

Pour les élèves du secondaire, 23'290 repas ont été servis à la cantine du PAM, soit un peu moins qu'en 2017.

Au niveau primaire, en revanche, il y a une augmentation constante du nombre de repas servis (+10%). En tout, 26'071 repas ont été servis dans les diverses cantines communales.

11.2.4 La PAMtine (structure communale)



A fin 2017, 51 enfants (de 37 familles) étaient inscrits à la PAMtine et 88 repas servis par semaine, ce qui représentait un total de 3'344 repas dans l'année.

Pour l'année scolaire 2018-2019, ils sont 65 enfants inscrits et il y a jusqu'à 40 enfants, certains jours. Cela représente près de 4800 repas sur une année scolaire. Cette fréquentation en hausse a nécessité l'engagement d'une surveillante supplémentaire et ce sont désormais une responsable et trois surveillantes qui travaillent au sein de la structure.

Le travail consiste à aller chercher les enfants aux arrêts de bus ou à l'école, de servir et surveiller le repas, puis d'animer un temps de jeux avant le départ pour les bus et l'école. Le groupe est fluctuant durant la prise en charge puisque les enfants n'arrivent pas tous en même temps et repartent également à des moments différents. Cela nécessite un grand sens de l'organisation.

11.2.5 La Goûtine (structure communale)

L'accueil se déroule dans les anciens abris de la PC, en attendant de nouveaux locaux, dès que le complexe scolaire des Chavannes sera ouvert. Les écoliers sont accueillis après l'école, 4 après-midis par semaine. Le goûter est suivi d'un temps accordé aux devoirs. Durant la première année de fonctionnement, les enfants sont souvent partis en forêt, la responsable ayant effectué une formation dans ce sens. Toutefois, ces activités en forêt ne peuvent pas avoir lieu toute l'année, en raison de l'arrivée trop rapide de la nuit.

Au terme d'une année de collaboration, la responsable a choisi de réorienter sa carrière et une nouvelle responsable a été nommée.

Le nombre d'enfants accueillis durant cette seconde année a diminué. Ils sont désormais 11 à être accueillis pour 3 après-midis par semaine, en moyenne.

La Municipalité s'est penchée sur les raisons de cette baisse de fréquentation et ont formulé plusieurs hypothèses :

- Inscriptions prises trop tard à la fin de l'année scolaire, ce qui a poussé certains parents à choisir une autre solution ;

- Tarifs trop élevés, notamment pour les parents qui utilisent à la fois la PAMtine et la Goûtine ;
- Manque de coordination avec l'UAPE Croquétoiles, du réseau AJERCO, qui accueille les écoliers de la 1P à la 4P ;
- Manque d'information à la population.

Ces éléments ont conduit la Municipalité à prendre un certain nombre de mesures pour la prochaine rentrée 2019-2020.

12. Réorganisation scolaire, ASICOVV

Durant l'année, le comité de direction a siégé à 10 reprises. Il s'est principalement attelé à la mise en place de l'établissement primaire de Cossonay Veyron-Venoge, qui accueillera ses premiers élèves en août 2019. Mme Pierrette Pittet, Municipale à Grancy, a quitté le comité de direction et a été remplacée par Mme Catherine Guex, Municipale à La Chaux.

Le comité de direction a également rédigé le préavis pour le financement de 8 classes et de salles spéciales, d'une direction scolaire, d'une salle de rythmique et d'un réfectoire scolaire, sis dans le futur complexe des Chavannes.

Le comité de direction s'est organisé en dicastères, afin de pouvoir traiter l'ensemble des tâches qui lui seront dévolues dès la rentrée 2019-2020 : finances, constructions, transports, cantines, PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes scolaires), service médical et dentaire, conseil d'établissement et affaires extérieures.

Par ailleurs, le Conseil intercommunal a siégé une seule fois en 2018, pour adopter le budget 2019. Ce budget fut relativement compliqué à mettre en place, en raison de la reprise des tâches de l'ASICoPe, dès août 2019 pour toute la partie primaire. Il faudra probablement deux exercices comptables complets pour avoir une idée précise du coût de l'élève primaire ASICOVV.

12.1 Orientation scolaire

Sans lien aucun avec la réorganisation scolaire qui nous occupe actuellement, les régions d'orientation scolaire se sont également modifiées durant cette année. Cossonay était rattachée jusqu'à présent à la région Venoge Lac qui regroupait les antennes de Morges, Renens, Prilly et Cossonay. Notre commune avait sa propre antenne dans les locaux du PAM2, avec un secrétariat et une psychologue en orientation scolaire.

Désormais nous faisons partie de la région Ouest qui comporte deux antennes : Morges et Nyon. Le changement pour Cossonay réside dans le fait que nous ne sommes plus une antenne, mais une simple permanence, avec une psychologue en orientation scolaire. Les élèves ne verront aucune différence puisqu'ils continueront à rencontrer la psychologue en orientation dans les locaux du PAM2. Cependant, il n'y a plus de secrétariat et le bureau de l'orientation n'est plus financé par l'ensemble des communes de la région d'orientation scolaire. La Municipalité n'est également plus représentée au sein de la commission de gestion de l'OSP.

13. L'ASPIC

Le comité de direction de l'ASPIC a démarré ses activités en novembre 2017. Il s'est réuni à neuf reprises. Il a engagé une secrétaire en la personne de Mme Natacha Baudet et une boursière, en la personne de Mme Rebecca Gabriel. Il s'est organisé en dicastères : finances, construction, RH et exploitation.

Il a élaboré les budgets 2017/2018, puis le budget 2019. Il a établi les préavis relatifs à la fixation des indemnités du bureau du conseil pour la législature en cours, à la rémunération des membres du comité de direction et à la délégation de compétences et de pouvoirs spéciaux au comité de direction pour la même période. Il a également rédigé le préavis relatif au financement de la piscine régionale couverte scolaire et publique sise dans le futur complexe scolaire des Chavannes.

Il a nommé une délégation de deux membres, chargés du suivi du projet de construction des Chavannes, pour la partie piscine : M. Frédéric Rossi de Gollion et M. Pierre-Henri Dumont de Penthaz.

Enfin, il a procédé à diverses opérations administratives liées au démarrage de l'Association, notamment à la création d'un nom de domaine : www.aspicoss.ch. Quant au Conseil intercommunal, il a siégé une fois à fin 2017 et deux fois en 2018.

14. Accueil de jour des enfants

14.1 AJERCO

Le comité directeur a siégé à neuf reprises durant l'année.

Les principales thématiques traitées durant l'année ont été la communication au travers du nouveau site internet, des infolettres adressées aux autorités politiques, aux parents et aux collaborateurs du réseau, ainsi que la plaquette retraçant les 10 ans d'AJERCO. Le comité directeur s'est également occupé du développement de l'accueil parascolaire.

Le conseil intercommunal a siégé deux fois. Trois préavis lui ont été soumis :

- Comptes et rapport de gestion 2017
- Règlement du conseil intercommunal AJERCO
- Budget 2019

Au niveau des ressources humaines, AJERCO représente 80 ETP (personnel des structures, y compris les apprentis et les stagiaires), en sus des 54 accueillantes en milieu familial. La direction et les services supports ne sont pas compris dans ce total, AJERCO bénéficiant de la mutualisation de ses ressources avec l'ARAS JUNOVA (association de la région d'action sociale Jura Nord Vaudois)

14.2 Accueil collectif préscolaire

Il n'y a pas eu de nouvelle ouverture de places en 2018.

Les 7 garderies du réseau, avec leurs 164 places, ont permis d'accueillir 482 enfants, du bébé jusqu'aux « grands ».



14.3 Accueil familial de jour

L'accueil familial de jour dispose de 165 places d'accueil en préscolaire et de 175 places d'accueil en parascolaire. Les 54 accueillantes en milieu familial (AMF) ont ainsi accueilli 187 enfants en âge préscolaire et 299 écoliers.

14.4 Accueil parascolaire

Dans la continuité de la mise en œuvre du plan de développement 2016-2019, AJERCO a augmenté la capacité de l'UAPE Les Funambules à La Sarraz avec 12 places d'accueil supplémentaires.

L'UAPE Les Frimousses a été inaugurée à Eclépens avec une offre de 12 places dès la rentrée d'août 2018. Cette structure pourrait être agrandie dans le futur.

Enfin, il a été décidé d'étudier la mise en place d'une nouvelle UAPE à Cuarnens pour la rentrée d'août 2019.

Les 5 UAPE en fonction (Cossonay, Penthaz, Vufflens-la-Ville, La Sarraz et Eclépens) disposent actuellement de 104 places et ont accueilli 236 écoliers.

14.5 Ludothèque intercommunale de la Venoge

La ludothèque a doublé durant cette année le nombre de ses abonnés, passant de 25 à 50 familles. La ludothécaire qui avait travaillé depuis l'ouverture a démissionné de son poste. Une nouvelle ludothécaire a été engagée en janvier 2019.

15. Transports et mobilité

15.1 Funiculaire de la Ville à la Gare de Cossonay et navettes

En 2018, ce ne sont pas moins de 312'414 voyageurs qui ont transité entre Cossonay et la Gare CFF ou inversement au moyen du funiculaire. Cela représente une augmentation de 20'674 personnes par rapport à 2017, soit 6.6% (291'740 voyageurs). Le funiculaire transporte toujours une partie des élèves de Penthaz en classés au PAM dans les classes de degrés 7 à 11.

Le projet de transformation du funiculaire (nouvelles stations et nouvelles cabines) a bien avancé durant l'année et la procédure d'approbation des plans (PAP) devrait être déposée début 2019. Il est prévu une nouvelle station aval avec un quai entièrement de plain-pied au niveau

de la route. L'accès voyageurs sera reculé de 5 m par rapport à l'existant. Le bâtiment en aval étant recensé en note 3 selon le recensement architectural du Canton de Vaud, des discussions sont en cours pour savoir si la charpente actuelle doit être conservée ou pas.

La station supérieure sera aussi transformée, mais celle-ci n'est pas notée selon le recensement architectural du Canton de Vaud, ce qui est plus simple. De nouvelles cabines permettront d'accueillir plus de voyageurs par trajet.

Bien que la mise en service commerciale des deux navettes automatisées acquises par les MBC se soit révélée être un projet complexe à mettre en œuvre, les tests techniques ont été passés avec succès. Toutefois, malgré un important soutien cantonal, le financement d'une telle offre de transports n'a pas pu être intégralement bouclé à ce stade par les MBC et les navettes n'ont pas pu circuler durant l'année 2018, à l'exception de quelques courses d'essai. Un important travail se poursuit pour permettre aux deux navettes autonomes d'embarquer des voyageurs. Dès que le projet pourra être finalisé, une communication sur la mise en exploitation des navettes sera faite par MBC.

15.2 Bus Chevilly – Cossonay-Gare (le Truc)

L'exploitation de cette ligne de bus, financée par les communes concernées, soit Chevilly, Dizy, Cossonay et Gollion, s'est poursuivie en 2018. La part de Cossonay est de 10%. Chaque jour, 6 paires de courses sont réalisées.

Dans le cadre des régions 4 et 5 de l'ARCAM, l'intégration du « Truc » dans l'offre de transports publics régionaux, est actuellement à l'étude avec de nouveaux parcours.

15.3 Mobility

Durant l'année, la voiture Mobility de Cossonay a effectué 260 trajets pour un total de 11'055 km. 82 clients différents ont utilisé le véhicule en Car sharing de l'avenue du Funiculaire, dont 25 sont domiciliés à Cossonay.

15.4 Cartes journalières « communes »

La Commune continue à mettre à disposition de la population de Cossonay et de plusieurs communes avoisinantes 4 cartes journalières de transports publics. Cette année, 1'368 cartes ont été vendues sur un total de 1'460 cartes, soit une augmentation de 20 par rapport à 2018.

15.5 Avenir de la mobilité dans notre région

15.5.1 La gare

Notre Municipalité est toujours étroitement intégrée aux démarches liées à la gare de Cossonay-Penthalaz et participe à chaque séance. Les travaux du groupe de travail se sont poursuivis en 2018, avec la présence de représentants des Communes de Cossonay et de Penthalaz, de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes, VD), des CFF, de MBC, de CarPostal, de l'ARCAM (Association de la région de Cossonay – Aubonne – Morges), de l'ARGVD (Association régionale du Gros-de-Vaud) et de Fenaco, pour évaluer les possibilités du site et en particulier la réalisation d'une gare routière.

Toutefois, la configuration du site est très complexe, avec de nombreux utilisateurs (centre de collecte des céréales, chargement des betteraves, trains des poubelles pour Valorsa, arrivée et départ de bus de CarPostal, de MBC et de la SAPJV (Truc), voitures venant amener et chercher des voyageurs, clients du restaurant installé dans le bâtiment de la gare, automobilistes utilisant le P+R, et bien entendu de nombreux piétons, notamment en provenance du funiculaire).

Durant l'année, une étude d'aménagement de l'interface de la gare CFF de Cossonay-Penthalaz a ainsi été confiée à l'entreprise RR et A, Roland Ribi et Associés SA, à Lausanne. Cette étude devrait être financée pour moitié par la DGMR et en partie par les deux associations régionales.

En ce qui concerne le rehaussement des quais et la rampe d'accès au quai no 2, les CFF annoncent le dépôt de leur procédure d'approbation des plans pour 2019 et la fin des travaux pour décembre 2021. La pétition qui avait été déposée en 2011 et qui avait été largement signée par des habitants de notre commune, entre autres, a permis d'atteindre cet objectif. Sans cette intervention, nous aurions probablement dû attendre le début des études en 2023.

15.5.2 Mobilité Cossonay / Penthalaz

Les travaux liés à la feuille de route, dans le cadre des rencontres « circulation et mobilité dans le bassin versant du centre régional de Cossonay-Penthalaz », se sont poursuivis durant l'année. Un programme de 15 mesures a été déterminé, avec à chaque fois l'indication du porteur de la mesure.

Notre commune est directement concernée par les mesures suivantes :

- Planification du réseau piétonnier à l'échelle locale
- Planification du réseau cyclable à l'échelle locale
- Développement du réseau cyclable à l'échelle du centre régional de Cossonay-Penthalaz
- Maîtrise du stationnement privé
- Développement des plans de mobilité d'entreprise

Pour répondre aux deux premières mesures et, en particulier, pour répondre à l'interpellation déposée au Conseil communal par M. Patrick Baudin, Conseiller, un mandat a été donné par la Commune à l'entreprise Christe et Gyax (schéma directeur de mobilité douce).

La Préfecture du district de Morges coordonne les tâches liées aux mesures prévues et s'est engagée à organiser une rencontre annuelle entre les différents intervenants. Elle sollicitera également, une fois par année, les informations sur les avancements du projet auprès de chaque pilote.

16. Cultes

Une convention a été signée entre toutes les communes de la Paroisse catholique de Cossonay – La Sarraz, afin de gérer le fonds de rénovation intercommunal. Un comité de gestion a été nommé. Il est composé des personnes suivantes : M. Daniel Develey, Syndic de La Sarraz, M. Philippe Besson, Syndic de Penthalaz, M. Didier Chapuis, Municipal de Penthalaz, M. Jean-Louis Bapst, Municipal de L'Isle et Mme Valérie Induni, Municipale de Cossonay.

Les premiers travaux de rénovation de l'Eglise de La Sarraz se sont déroulés durant l'année, afin de procéder à son assainissement. En sus des montants prélevés sur le fonds de rénovation (géré par la Bourse communale de Cossonay), la Paroisse catholique a accepté d'octroyer un montant de CHF. 40'000.- et la Commune de La Sarraz a promis le même montant, en tant que commune territoriale.

Au niveau du Temple de Cossonay, votre Conseil a accepté le préavis relatif à la participation communale au financement d'un nouvel orgue de tribune. Les démarches relatives à la commande de l'instrument pourront donc être initiées en 2019 en vue de la livraison et de l'installation en 2020.

La pasteure de Cossonay, Mme Laurence Bohnenblust a quitté ses fonctions durant l'année pour se consacrer à la catéchèse des enfants, au sein de l'Eglise évangélique réformée vaudoise (EERV). Pour le moment, elle n'a pas été remplacée.



17. Intégration

Les cours de français selon la méthode FIDE (français intégration), qui ont été dispensés dans notre commune ont rencontré un grand succès. Le cours A1 a réuni 12 élèves, le cours A2, 15 élèves et le cours B1, 8 élèves. Les élèves, originaires de près de 20 pays différents, habitent dans toute la région, avec une prédominance d'habitants de Cossonay et de La Sarraz, les deux communes partenaires pour ce projet.

Pour rappel, les cours sont subventionnés par le canton à travers le BCI (bureau cantonal d'intégration) à raison de 70%. Nous avons sollicité une participation financière des communes de domicile des participants et avons obtenu un accord pour un financement pérenne de deux d'entre elles : L'Isle et Pommaples.

La formatrice, Mme Vivien Johnston, a par ailleurs réussi sa certification d'interlocutrice FIDE. Cela signifie qu'elle est habilitée à faire passer les examens oraux de niveaux de langue.



Claude Moinat, Municipal

Entré à la Municipalité le 1^{er} août 2010

Dicastères : Finances ; Routes et chemins ; Service des eaux et épuration ; Services industriels.

18. Finances

En ce qui concerne le dicastère des finances, M. Claude Moinat s'est entretenu avec M. Bernard Augsburg, Boursier communal, et résume ci-après leurs discussions.



Emprunts communaux

Au 31 décembre 2017, nous avons des emprunts à hauteur de CHF 32'674'250.--, se décomposant de la manière suivante :

Emprunts à court terme	CHF 7'780'000.-- ;
Emprunts collège	CHF 2'343'000.-- ;
Emprunts communaux	CHF 22'551'250.--.

Au 31 décembre 2018, nos emprunts se montaient à CHF 30'021'900.--, se décomposant de la manière suivante :

Emprunt à court terme	CHF 7'000'000.-- ;
Emprunt collège	CHF 1'476'000.-- ;
Emprunt communaux	CHF 21'545'900.--.

Ceci représente une diminution de nos emprunts de CHF 2'652'350.--, soit un taux moyen de 0.57 % sur les emprunts communaux.

Programme de numérisation et de validation des factures fournisseurs

En fin d'année, la Municipalité a pris la décision d'acquérir un programme de numérisation et de validation des factures (créanciers). Le logiciel offre un processus de contrôle et de classement électronique lié au programme de gestion des créanciers. Il a nécessité la mise en place de trois modules de travail, soit :

- Xpert.Capture – pour la numérisation des factures sur un poste et la reconnaissance de la ligne BVR permettant de récupérer automatiquement une partie des informations de la facture et évitant ainsi de la saisir.
- Xpert.APF – pour faire circuler les factures pour contrôle, visa et imputation sous forme électronique, supprimant ainsi le flux papier (facture) permettant de récolter les informations de comptabilisation directement lors du processus.
- Youdoc gestion – gestion électronique de documents pour l'archivage des factures.

Ainsi, la facture est saisie dans les créanciers et son image est archivée électroniquement avec les visas et informations récoltées lors du processus. La facture peut être affichée directement depuis le module financier.

19. Routes et chemins

19.1 Généralités – Entretien

Pour le dicastère de la voirie, M. Claude Moinat s'est entretenu avec M. Luc Lodari, responsable du Secteur travaux et voirie, et résume ci-après leurs discussions.



Les travaux effectués en 2018 sont principalement des travaux de réparation, tels que :

- Remplacement d'éléments de gueules de loup et consolidation et façon de cunettes pour l'écoulement de l'eau des chemins vicinaux (dégâts causés par le trafic agricole de plus en plus large et lourd).
- Réparation et consolidation de grilles et couvercles de regards EC/EU le long des routes et chemins communaux. Dépose et repose de bordures béton ou granit en bord de trottoirs (bordures boiteuses ou descellées ainsi que le rejointoiement).
- Aménagement de talus, arborisation ou plantations diverses (ex. talus de l'hôtel Le Funi.). Remplacement ou modification de la signalisation routière ainsi que la réparation et l'entretien de celles-ci après accidents ou déprédations. Petits travaux de génie civil, d'aménagement ou de réfection de trottoirs, de pavage, de bordures, etc.
- Soutien aux entreprises de génie civil lors des travaux dans la ville ou aux alentours (signalisation provisoire, déplacement d'objets communaux, etc.)
- Préparation pour travaux d'éclairage public (démolition des socles ou des scellements de candélabres à remplacer, fermeture de gaines électriques).
- Réparation ou réaménagement des banquettes de bords de routes (dégâts dus au trafic).
- Diverses petites fouilles sur chemins et routes (remplacement de vannes ou fuite d'eau).

D'autres travaux ont été réalisés par des entreprises de génie civil, soit lors de la mise en séparatif du chemin du Passoir, réfection de l'entier du chemin et création d'une zone de parking (10 places). Les mêmes travaux ont été effectués à l'avenue du Funiculaire.

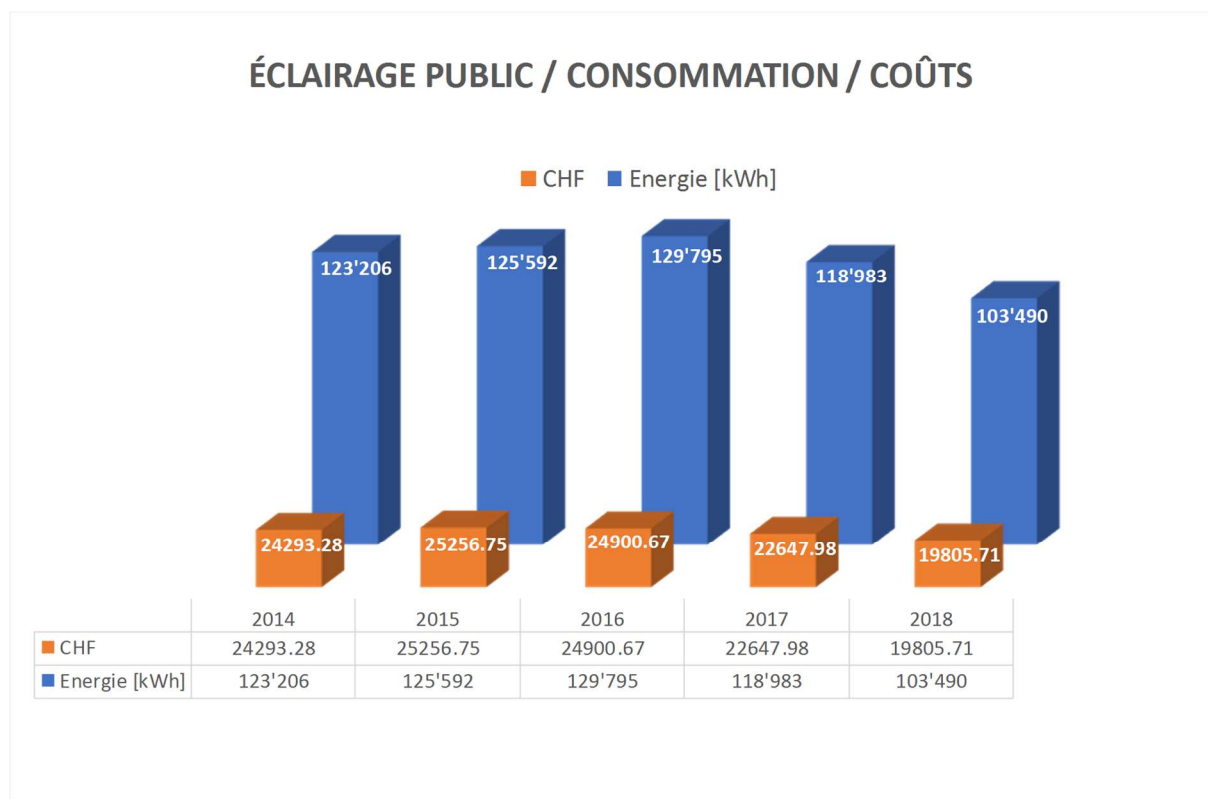
Le tapis bitumineux définitif a été posé à la rue du Four.

A la route de La Sarraz, du garage « Schmutz » jusqu'au rond-point, toute l'emprise a été resurfagée, dont une partie du tapis en bitume phono absorbant, ainsi que le trottoir qui le borde.

Enfin, un nouvel écoulement a été créé au bout du chemin du Sau (le long de la partie agricole).

20. Services industriels

A la lecture du graphique ci-dessous, vous constaterez que des efforts sont toujours entrepris pour diminuer la consommation d'énergie et pour limiter les coûts liés à l'éclairage public :



Une diminution de la consommation d'énergie est toujours constatée depuis plusieurs années, en raison, d'une part, du passage au LED et, d'autre part, de l'arrêt des forfaits et l'introduction des armoires avec compteur pour une comptabilisation exacte de l'énergie consommée. En consultant les statistiques 2018 fournies par la société Romande Energie SA, nous avons constaté une anomalie par rapport aux chiffres 2017 et remarqué, par ce biais, que les chiffres fournis par cette société ces dernières années étaient inexacts en raison d'une erreur au niveau de notre forfait. Nous sommes d'ailleurs en pourparlers avec elle pour la correction de ces données. Les chiffres présentés ci-dessus ont été recalculés par notre Service technique communal et correspondent à la consommation réelle d'énergie pour l'éclairage public.

Lors des travaux que nous entreprenons sur le territoire communal, les différents services industriels, gérés par leurs propriétaires respectifs, sont consultés afin de pouvoir, au besoin, utiliser nos fouilles pour leurs propres interventions.

- Electricité : Romande Energie SA
- Téléphonie : Swisscom SA
- Têlêréseau : UPC Cablecom SA et Swisscom SA
- Gaz : Cosvegaz SA

21. Eau potable

21.1 Consommation

En 2018, 447'356 m³ d'eau ont été consommés dans la Commune, pour 274'413 m³ facturés. La différence, soit 172'943 m³, se répartit de la manière suivante :

- 28'124 m³ provenant des fontaines publiques ;
- 2'277 m³ provenant des jardins communaux ;
- Le solde provient quant à lui de l'arrosage des fleurs et massifs floraux, du nettoyage des routes et des caniveaux, des nombreux nettoyages du réseau à la suite de réparations, de modifications et d'extension de celui-ci, ainsi qu'à de nombreuses fuites dont deux principales à la Vernie et à la Jonchère.

La conduite dite de « La Vernie » a été remplacée sur une longueur de 1,2 km, ce qui est rassurant pour l'approvisionnement du hameau d'Allens et du village de Gollion, en cas d'incident sur la conduite alimentant ces deux villages, depuis Chien-Bœuf.

Liste des ruptures de conduite 2018										
Dates	Lieu	Parcelle	Propriétaire	Intervention	Cne	Privé	Montant génie civil	Montant sanitaire	M3 perdu	Remarques
01.04.18	ChienBoeuf 6	580	Mmes Cuenet	Camandona/Crottaz		oui			70	perte sur ancien manchon
03.07.18	La Vernie	1303	Commune	Camandona/Diemand	oui		4'779.20 fr.	2'100.15 fr.	10000	conduite cassée et perte
09.08.18	Ch de la Jonchère	483	Commune	Camandona/Crottaz	oui					trou dans la conduite
24.08.18	Ch de la Jonchère	483	Commune	Camandona/Crottaz	oui		27'623.05 fr.	3'725.50 fr.	500	trou dans la conduite
13.08.18	la Condémine 24	700	Commune	Demierre/Crottaz	oui		668.00 fr.		8	prise d'eau
10.09.18	Petite Rue	DP 1092	Commune	Urban/Diemand	oui		2'945.00 fr.	818.50 fr.	400	conduite cassée et perte
09.10.18	Rue du Four	DP 1091	Commune	STS	oui		3'699.30 fr.	418.95 fr.	800	trou dans la conduite
25.10.18	ChienBoeuf 6	580	Mmes Cuenet	Gavin/Crottaz		oui			1500	trou dans la conduite
30.11.18	Rue du Temple	DP 1094	Commune	STS	oui		10'816.40 fr.	2'029.00 fr.	200	rupture et trou
05.12.18	Ch du Signal	594	PPE	STS		oui			7300	trou dans la conduite

21.2 Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE)

Les différentes sources de Vy-de-Mauraz ont produit 1'753'738m³, soit 369'218m³ de plus que l'année précédente. 922'000m³ de trop plein ont alimenté les différents ruisseaux de la région.

21.3 Entente intercommunale Cossonay – Dizy pour l'exploitation de la nappe phréatique du Bois du Sépey (En Fayet)

Au niveau des coûts pour l'année 2018, cela représente une charge de CHF 11'357.15, qui est remboursée par les Communes qui font partie du groupement de Vy-de-Mauraz.

21.4 Groupement Vy-de-Mauraz

Au niveau des coûts pour l'année 2018, cela représente une charge de CHF 84'333.10, répartie entre les Communes selon le nombre d'habitants au 31 décembre 2018 (selon statistique SCRIS), ce qui représente pour Cossonay un montant de CHF 46'543.10.

21.5 Réseau communal

Lors de la mise en séparatif du chemin du Passoir, nous avons remplacé la conduite d'eau potable, ainsi que celles des eaux claires et usées. Cela a également été réalisé à l'Avenue du Funiculaire.

21.6 Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) approuvé le 24 août 2011 par le Département de la sécurité et de l'environnement

Les mises en séparatif du chemin du Passoir (préavis 15/2017) et de l'avenue du Funiculaire (préavis 16/2017) ont été réalisées. Le tapis final sera posé en 2019 pour chacune de ces rue/avenue.

21.7 Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées (AIEE) – Cossonay-Penthalaz-Penthalaz-Daillens-Bettens



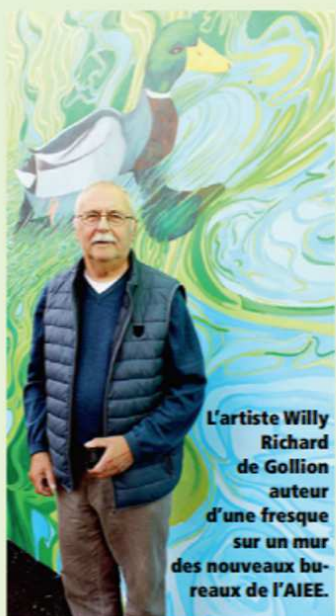
PENTHAZ - STEP

Micropolluants: l'AIEE pionnière

PENTHAZ Vendredi 13 octobre a eu lieu le premier «coup de pioche» de l'important chantier de de la step de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay Penthalaz Penthalaz Daillens Bettens (AIEE). En effet il s'agissait de détruire les anciens bureaux pour débiter cet important chantier.

La lutte contre les micropolluants entre dans une phase concrète en terres vaudoises. Le Département du territoire et de l'environnement (DTE) a accordé une aide financière de près d'un million de francs à la station d'épuration intercommunale de Penthalaz. Il s'agit de la

première subvention versée par l'Etat de Vaud dans le cadre de la mise en œuvre du plan cantonal de lutte contre les micropolluants. Ce plan vise à améliorer la qualité des eaux et à encourager la régionalisation des STEP vaudoises. À terme sera installé un traitement des micropolluants qui s'effectuera par charbon actif en micro-grains. Cette solution, validée par l'Office fédéral de l'environnement, sera déployée d'ici 2018 sur le site de Penthalaz. La STEP gérée par l'AIEE deviendra ainsi le premier des 16 pôles régionaux identifiés pour le traitement des micropolluants à entrer en service ■ PPE



L'artiste Willy Richard de Gollion auteur d'une fresque sur un mur des nouveaux bureaux de l'AIEE.





Bernard Ebener, Municipal

Entré à la Municipalité le 1^{er} juillet 2011

Dicastères : Forêts ; Parcs et jardins ; Protection de l'environnement et développement durable ; Informatique ; Sport ; Assainissement ; Protection civile et défense incendie.

22. Forêts

22.1 Forêts communales

Au cours de l'année 2018, les entreprises mandatées ont exploité les bois communaux de la façon suivante :

- 55.95 m³ de bois de service résineux,
- 0 m³ de bois de service feuillu,
- 30 stères de bois de feu en ballots,
- 80 stères de bois de feu en big-bags,
- 120 m³ de bois de feu long (déchetage).



D'autres travaux ont été menés dans les forêts communales :

- 2 ha en soins culturaux,
- 0 ha de plantation,
- Entretien et fauchage de plantations dans les bois du Sépey,
- Revitalisation des berges du ruisseau de la Rochettaz,
- Participation aux travaux de sécurisation des chemins et du parcours Vita à la suite de la tempête qui a sévi au début janvier 2018. Pour des raisons de sécurité, de nombreux arbres ont été abattus et évacués, ce qui a conduit à reporter une partie des travaux qui avaient été prévus lors du martelage 2017.

D'autre part, les employés du Secteur travaux et voirie ont aussi contribué à l'entretien du patrimoine forestier par les travaux suivants :

- Entretien de plantations,
- Soins culturaux « ponctuels »,
- Entretien des chemins,
- Gestion du couvert à bois,
- Entretien de la cabane des Bûcherons et pose d'un WC chimique,
- Lutte contre les plantes envahissantes,
- Aménagements divers pour l'accueil en forêt (panneaux, bancs, etc.),
- Entretien de la Piste Vita.

Lors de la journée du martelage du 19 septembre 2018, 29 arbres ont été marqués, pour un volume de 93 m³ sur pied. A noter qu'il restait un solde de martelage de l'année précédente pour la raison suivante : en janvier 2018, la forêt de Cossonay a été touchée par la tempête Eleanor. 220 m³ de bois sont tombés sous la force des vents. Il a fallu réparer ces dégâts sur l'ensemble du territoire. Grâce à la réactivité et à l'investissement des employés du Secteur travaux et voirie, les dégâts causés ont rapidement pu être réparés.

En vue de garantir la sécurité de la population et des infrastructures situées sur le territoire communal, M. Bernard Ebener, ainsi que M. Harry Kleiner, garde forestier, ont procédé à l'inspection annuelle des forêts, parcs et jardins, ainsi que des arbres isolés. A la suite de ce contrôle, il a été notamment décidé d'abattre l'un des deux cèdres de 150 ans environ, situé à proximité du collège des Chavannes.

22.2 Groupement forestier

Le plan de gestion 2016-2030 de notre Commune, qui fait partie du 16^{ème} arrondissement, a été finalisé ; il servira de référence pour nos travaux futurs.

Le Canton, par sa Direction générale de l'environnement et son inspection cantonale des forêts (DGE-FORET) et le Groupement forestier du Sepey-Mormont (employeur de notre garde-forestier) ont signé une convention valable du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022 réglant la mise à disposition du garde-forestier pour des tâches publiques et la subvention étatique en conséquence.

Le marché des bois de sciage résineux reste stable, à un niveau insatisfaisant, comme les années précédentes, et les tempêtes qui ont sévi à plusieurs endroits en Europe ont conduit à une sursaturation du marché des bois, avec des prix sous pression. En ce qui concerne le marché des feuillus, du hêtre et du peuplier en particulier, celui-ci est au plus bas. La demande de bois de feu est de moyenne à faible.

Pour la Commune, le Groupement représente une charge de **CHF 13'514.90**

23. Parcs et jardins

23.1 Entretien

Aucun changement significatif n'est intervenu en 2018 au niveau de l'entretien des parcs et jardins. Le fleurissement de la localité est toujours confié à la jardinerie « Au Trèfle à Quatre » de Senarclens et celui des giratoires à l'entreprise horticole André Pittet à La Sarraz. Quant à Mme Pierrette Giroud, auxiliaire du Secteur travaux et voirie, elle assure l'entretien courant et l'arrosage des fleurs et massifs floraux de mai à octobre de chaque année.

23.2 Jardins communaux

La Commune dispose de 43 jardins communaux, situés à la Vy du Moulin, qui sont destinés aux habitants de Cossonay.

Le Secteur travaux et voirie a poursuivi ses travaux d'entretien des chemins d'accès et des infrastructures en vue de faciliter l'exploitation de ces parcelles. Accompagnés du Boursier

communal, chargé du suivi administratif et comptable, les employés du secteur précité procèdent à des visites et des contrôles réguliers et rappellent aux locataires en infraction qu'ils ont le devoir de respecter les prescriptions du règlement communal et, cas échéant, de se mettre en conformité. Deux séances auxquelles ont été invités les locataires ont été organisées. L'une, au printemps, a permis de nombreux échanges et le rappel de points importants du règlement *ad hoc* et l'autre, en automne, un point de situation.

23.3 Projet particulier

Une table et deux bancs ont été installés à la roseraie de la rue Neuve pour améliorer ce lieu de détente.

La place de jeu située à proximité de l'Espace Landry a été rénovée et équipée de nouveaux jeux plus actuels.

24. Développement durable - Agenda 21

24.1 Commission Agenda 21 communal

Durant l'Expo de Cossonay, la commission a tenu un stand et a travaillé sur une synthèse de thèmes traités depuis trois ans : tri déchets avec deux concours à l'intention des enfants et des adultes et alimentation locale. À ce propos, M. Yannick Maury, membre de la commission, a pris contact avec quatre classes de Morges pour monter un projet dans le but de les sensibiliser à la filière de l'alimentation. Ces jeunes « journalistes » ont eu l'occasion de visiter des domaines agricoles, de traiter les aspects économiques des activités paysannes et de l'alimentation, d'en comprendre les activités, de cuisiner des denrées et enfin faire un bilan de l'expérience. L'analyse finale sous forme de panneaux a été exposée au stand Agenda 21.



D'autres événements ont également eu lieu :

- **Action Répare-Café**

Le quatrième "répare-café" s'est déroulé le samedi 10 mars 2018 au foyer du théâtre du Pré aux Moines. Les personnes qui ont profité de cette opportunité ont confié leurs objets défectueux et vélos (une trentaine d'objets) à une équipe de spécialistes bénévoles qui les ont, en grande partie, réparés.

- **Coup de balai**

Une quarantaine de personnes de tous âges se sont déplacées pour participer à cette action du 24 mars 2018 qui a montré à la population les effets néfastes du *littering*(*) sur l'environnement.
(*): *littering* : action de laisser traîner ou jeter les déchets dans les espaces publics

- **Mobilité douce**

La commission a terminé son travail à la fin de l'année 2018. Son rapport sera remis à la Municipalité dans le courant de l'année 2019.

- **Permaculture**

Avec le soutien du Secteur travaux et voirie, le groupe permaculture a entrepris les travaux afin de mettre en place les diverses buttes nécessaires à la culture des végétaux et l'infrastructure

pour l'arrosage. Dès le printemps, de nombreuses activités en lien avec la permaculture ont eu lieu sur le site qui est devenu un lieu de rencontre et d'échange. Les membres ont pu récolter le fruit de leurs travaux jusqu'à la fin de l'automne. En parallèle, un comité s'est constitué et a pris contact avec l'Administration pour préparer les documents nécessaires à la constitution d'une Association.

- Collaboration

À l'occasion de la participation à diverses conférences, M. Bernard Ebener et certains membres de notre commission ont établi des liens avec la commission agenda 21 des communes de Penthalaz, d'Echallens et d'Orbe pour favoriser les échanges d'idées et les expériences.

24.2 Cité de l'Energie

- Mandat donné à la commission A21 local par la Municipalité – Subventions

La liste de subventions établie par le groupe de travail a été retravaillée et intégrée au concept de la Municipalité qui prévoit la création d'un fonds pour le Développement durable ainsi que la création d'une commission énergétique.

Le Conseil aura l'occasion de prendre position à ce sujet durant l'année 2019.



24.3 Actions et aide au développement

La Municipalité a poursuivi son aide au développement dans les mêmes proportions qu'en 2017, à la FEDEVACO (Amélioration des pistes en Haïti / Lutte contre la malnutrition en Inde), à l'association Mahavonjy et à l'action Solidarit'Eau.

25. Assainissement - déchets

25.1 Valorsa



Depuis 1996, Valorsa SA est l'organisme de gestion des déchets du périmètre Ouest du Canton de Vaud. Il travaille pour ses 101 communes actionnaires, de Vallorbe à Buchillon en passant par la Vallée de Joux, de Prilly à Bercher pour un bassin de population de plus de 195'000 habitants. Ces 101 communes sont, via Valorsa SA, actionnaires à 36.03 % de l'usine d'incinération Tridel SA.

Le Conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

- Jean-Daniel Luthi de Bussigny, Président, représentant du district de l'Ouest Lausannois ;
- Patricia Zurcher de Renens, représentante du district de l'Ouest Lausannois ;
- Bernard Rochat des Charbonnières, vice-Président, représentant du district du Jura-Nord vaudois ;
- Patrick Agassis de Mont-la-Ville, représentant du district de Morges ;
- **Bernard Ebener de Cossonay, représentant du district de Morges ;**
- Frédéric Gabriel de Lonay, représentant du district de Morges ;

- Philippe Besson de Penthaz, représentant du district du Gros-de-Vaud ;
- Pierre Bruni de Bercher, représentant du district du Gros-de-Vaud ;
- Pierre Hämmerli de Cheseaux-sur-Lausanne, représentant du district de Lausanne.

Notre Commune a reçu de nombreuses informations au courant de l'année et a pu profiter des conseils avertis de l'équipe de Valorsa qui compte 5 collaborateurs administratifs et 10 collaborateurs gestionnaires de déchets. La surveillance des sacs taxés, les projets de déchetterie ainsi que les autopsies des poubelles font partie de ces prestations gratuites pour les actionnaires.

VALORSA a participé au comptoir de Cossonay avec un stand traitant des flaconnages, nouvelle filière de déchets, ce qui lui a permis d'aller à la rencontre de la population en informant sur les déchets urbains.

Comme toutes les Communes suisses, nous devons transmettre chaque année au Canton et à la Confédération, les tonnages de déchets collectés sur notre territoire. Les 101 Communes actionnaires ont chargé Valorsa de rassembler ces données et, pour simplifier la transmission et la saisie des données, Valorsa et deux autres périmètres ont développé une plateforme Internet. Cet outil statistique nous permet également de voir l'évolution de chaque filière sur une période de 10 ans et de comparer la production de déchets de Cossonay avec les moyennes cantonales et celles du périmètre.

Statistiques Valorsa

		2018 en tonnes facturées par Valorsa	2018 Destination	2018 Valorisation
Incinérables	Ordures ménagères	23'754	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	2'318	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	6'921	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Boues d'épuration	7'132	Incinérateur de Epura Incinérateur de SAIDEF TRIDEL	Chaleur/électricité
Recyclables	Papier	4'506	En papeterie Suisse	Carton/papier
	Verre	4'810	40% chez Vetropack, 60% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
	Déchets végétaux	1'572	Agriculteurs autour de Penthaz	Compost
	OREA, appareils électriques	360	Centre de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/incinération
	Déchets spéciaux des ménages	283	CRIDEC	Traitement physico-chimique/incinération
	Déchets carnés	988	GZM	Energie
	Information	Municipalité, personnel communal et tout public	Séance d'information plateforme de saisie des stat. ; 2 jours stage pour apprentis ; ½ jour de formation pour les aides en déchetterie.	2 comptoirs régionaux. Stands lors des manifestations locales

25.2 Centre de tri des déchets

25.2.1 Déchets – statistiques (Borgeaud Transports)

En 2018, les quantités de déchets évacuées, comparées à celles des années précédentes, sont les suivantes :

Types de déchets	2015 en kg (3'672 habitants)	2016 en kg (3'668 habitants)	2017 en kg (3'808 habitants)	2018 en kg (3'871 habitants)	% +/- 2017/2018
Ordures ménagères	430'780	446'245	452'030	437'080	-3.30%
Déchets organiques	218'910	228'465	210'905	222'425	+5.45%
Papiers et cartons	282'245	282'945	274'925	277'740	+1%
Verre	158'320	153'910	161'115	165'370	+2.65%
Pet	9'250	9'890	10'470	10'610	+1.35%
Plastiques	8'000	18'860	30'820	22'920	-25.65%
Alu – fer blanc	5'995	5'880	6'460	6'310	-2.3%
Bois	108'840	126'260	125'780	143'380	+14%
Déchets encombrants	47'620	59'500	59'640	72'710	+21.9%

D'une façon générale, les prix des matières valorisables sont à la baisse et à des niveaux faibles. Les prix des matières plastiques souffrent particulièrement de la décision chinoise de ne plus importer ce type de déchets à des fins de recyclage.



- Poubelles communales
Comme prévu, le Secteur travaux et voirie a entrepris le changement progressif des poubelles en commençant par les quartiers où les passages sont

les plus nombreux.

- Centre de tri

Le couvert pour favoriser l'échange et une seconde vie pour certains déchets est opérationnel.

25.3 Ecopoint de la Vy Neuve

C'est toujours le point faible du dicastère. En effet, malgré les rappels, l'Ecopoint est régulièrement saturé par les déchets pour lesquels il est prévu et par d'autres qui devraient être déposés au Centre de tri. En effet, bien des usagers qui ont la possibilité de se rendre au Centre de tri s'en servent pour leur confort au détriment des personnes ayant de la difficulté à se déplacer ou ne possédant pas de véhicule.

Les contrevenants découverts sont, pour certains, avertis personnellement et d'autres, sanctionnés par une sentence municipale.

26. Sports

26.1 Clubs sportifs

Les différents clubs sportifs sont toujours aussi actifs et formulent nombre de requêtes à la Municipalité, tant pour planifier leurs entraînements quotidiens que pour organiser des manifestations ponctuelles ou reconduites d'année en année.

CossArena abrite deux nouvelles associations sportives : Vengabloc, qui exploite le mur de grimpe, et le Judo Club de Cossonay. Un club d'aérobic a été créé et exerce ses activités au PAM 3.

26.2 Football

Un groupement junior indépendant ayant sa propre identité a été créé : le VPC Sport (Veyron-Venoge / Pied-du-Jura / Cossonay). Ce groupement qui dispose de sa propre gestion centralisée et d'un encadrement focalisé sur la formation des jeunes étudie la création d'un terrain de football synthétique et contactera la Municipalité lorsque le projet sera arrivé à maturité.

27. Association intercommunale de la piscine et du camping de la Venoge (AIPCV)

Grâce à un bassin tempéré par l'installation de chauffage à distance CADCIME (Holcim) qui a permis d'accueillir les usagers dès le début de la saison dans des conditions agréables et des conditions climatiques très favorables, le nombre d'usagers a atteint le chiffre record de 155'000 entrées.

Le CODIR dont fait partie M. Bernard Ebener et l'APV (comité gérant la piscine et le camping de La Sarraz) se sont principalement concentrés sur le suivi de la fin du chantier, l'amélioration de la sécurité des usagers, le renouvellement du personnel de surveillance et à la caisse.

D'autre part, un groupe de travail composé de membres du CODIR et de l'APV travaille sur la mise en place d'une nouvelle structure de gouvernance.

28. Informatique

Le Groupe de travail (GT) composé de M. Bernard Ebener, Municipal, Mme Tania Zito, Secrétaire municipale, M. Bernard Augsburger, Boursier communal et M. Christophe Leuenberger, responsable du Service technique, assisté par la société Square services Sàrl a évalué une dizaine d'entreprises susceptibles d'accompagner notre administration en vue d'être capable de répondre aux besoins évolutifs de la population en terme de prestations aux administrés et en s'adaptant à la technologie. Il a remis ses conclusions à la Municipalité qui prendra sa décision en début 2019.

29. Service Défense Incendie et Secours Région Venoge (SDIS)

L'événement marquant de l'année 2018 a été, le 4 septembre, le refus par le Conseil de la Commune d'Eclépens de la demande de crédit pour la construction, entre autres, d'un local pour abriter nos sapeurs-pompiers et le matériel du DPS devant quitter la Commune de La Sarraz.

En effet, le Conseil communal d'Eclépens n'a pas suivi le préavis de sa Municipalité qui s'était fortement investie dans ce dossier. Sur le moment, cette décision a déclenché une vague d'émotions compréhensibles, mais le CODIR est confiant que cette décision certes regrettable, ne vise pas le corps des sapeurs-pompiers du SDIS Région Venoge, son image et ses activités.

En effet, sitôt la situation connue, l'Etat-Major et le CODIR se sont vu proposer d'autres alternatives de la part d'acteurs privés et de Communes de la région, dont La Sarraz. Celles-ci sont en cours d'évaluation et sans vouloir minimiser la gravité de la situation, l'avenir du DPS de La Sarraz n'est pas aussi noir que ce que l'on aurait pu craindre il y a trois mois.

Les conditions régnant durant les périodes froides dans les locaux du DAP de Bousens ne permettant pas de maintenir en état les équipements personnels, le matériel et le véhicule s'y trouvant, le CODIR et l'EM ont trouvé une alternative auprès d'une entreprise privée de la Commune.

La Commune de Grancy nous a proposé un local plus adéquat pour abriter le DAP se trouvant sur son territoire.

Le logiciel de traitement des alarmes PROSDIS a été introduit par l'ECA et son utilisation nécessite encore des adaptations pour pouvoir en tirer tous les bénéfices attendus.

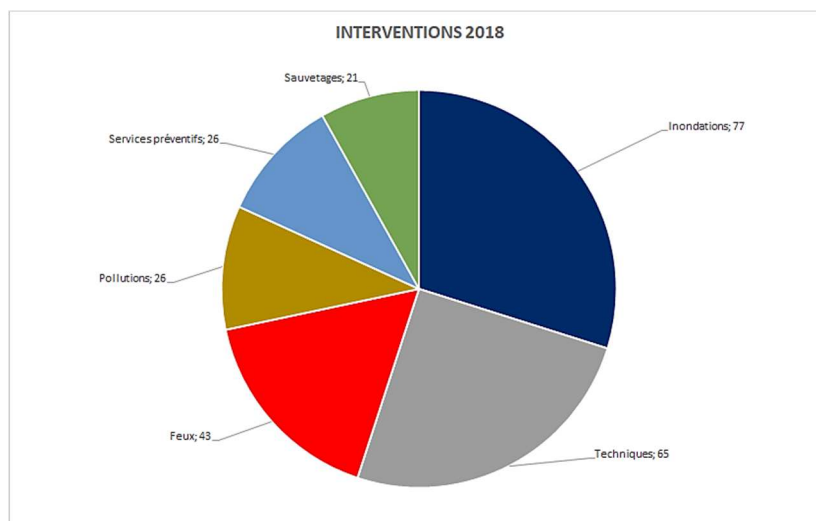
COMPOSITION DU CODIR 2018

Bernard Ebener	Cossonay	président
Yves Jauner	Penthalaz	vice-président
Pascal Guinnard	Eclepens	membre
Jean-Daniel Favre	Moiry	membre
Claude Henneberger	Grancy	membre
Eric Maeder	Vufflens-la-Ville	membre
Philippe Tesse	Penthaz	membre
Sabine Burnier	Cuarnens	secrétaire
Bernard Augsburger	Cossonay	boursier

Le CODIR a tenu dix séances en 2018, participé au rapport du SDIS Région Venoge et assisté autant que possible aux exercices des pompiers. Il a également rencontré l'EM à trois reprises lors de séances spécifiques dans le but de consolider un service de défense incendie de qualité pour toute notre région et, pour nos pompiers qui sont sur le terrain, mettre en place des conditions qui leur permettent d'exercer leurs tâches dans les meilleures conditions et confort possibles.

Pour rappel, le SDIS Région Venoge défend 27 Communes. Le plus grand nombre d'interventions en 2018 s'est déroulé à Penthalaz (55), Cossonay (24), Daillens (18) et La Sarraz (17).

Interventions 2018 du SDIS Région Venoge :



Durant l'année écoulée, les Sapeurs-Pompiers du SDIS Région Venoge ont également effectué 26 services préventifs principalement lors des festivités de la Fête nationale pour assurer une surveillance des feux patriotiques et des feux d'artifice. Une présence a aussi été assurée lors des 5 jours du Venoge Festival à Penthelaz.

D'un point de vue « opérationnel », plus de 4'700 heures d'interventions et 12'745 de piquets et permanences « week-end » ont été comptabilisées.

30. Organisation régionale de la protection civile (ORPC)

Durant cette année 2018, les travaux de l'ORPC ont porté sur quatre axes principaux :

- Réorganisation des compagnies pour passer de 7 à 5 afin d'en renforcer le commandement.
- Renouvellement du matériel et de l'équipement personnel pour la plupart obsolète.
- Préparation à l'introduction des nouveaux règlements de la PCi. Le premier traite de l'organisation et de l'administration de la PCi ; le second traite de l'instruction et des interventions de la PCi en particulier en faveur des collectivités publiques qui seront dorénavant facturées en fonction des périodes d'engagement (jour, nuit, week-end).
- Nouvelle orientation des objectifs des cours de répétition. Les activités de la PCi seront exclusivement orientées sur le maintien, le développement des compétences et le savoir-faire sur le matériel et les techniques de travail ; les travaux en faveur des Communes devront impérativement avoir un aspect formateur pour la troupe et le commandement et ne pas concurrencer les entreprises.



Le bataillon a réalisé 3'356 jours de service (contre 3'324 en 2017) pour un effectif de 750 personnes.

31. Préavis municipaux 2018

- 01/2018 Concernant le projet de changement de la conduite d'eau potable, construction de collecteurs d'eaux claires et usées, création de trottoirs, mise à niveau des services et réfection de la chaussée au chemin du Stand.
- 02/2018 Concernant le projet de mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et usées, création d'un trottoir et d'une bande cyclable sur la route de Morges (secteur Nord)
- 03/2018 Comptes 2017
- 04/2018 Rapport de Gestion 2017
- 05/2018 Relatif au financement de locaux destinés à accueillir une garderie et une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) dans le futur complexe scolaire des Chavannes, ainsi qu'à la création de deux arrêts de bus, d'un parking et de cheminements de mobilité douce, sur le PPA « Campagne des Chavannes »
- 06/2018 Arrêté d'imposition 2019
- 07/2018 Relatif à la participation communale au financement d'un nouvel orgue de tribune au Temple de Cossonay
- 08/2018 Budget 2019

32. Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2018 (No 05/2019),
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2018 et de lui en donner décharge.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

L.S.

G. Rime

T. Zito